

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION	1
I.1 Fonctionnement de la PACES	1
I.2 Intérêt de la recherche	3
I.3 Objectifs de la recherche	3
II. MATERIEL ET METHODE	5
II.1 Type d'étude	5
II.2 Constitution de l'échantillon d'étude	6
II.3 Application de la recherche	6
II.3.1 Critères d'inclusion, de non inclusion et d'exclusion de l'étude	6
II.3.2 Méthode de recueil des données de l'étude	7
II.3.3 Questionnaire de l'étude	7
II.4 Traitement des données et analyse statistique de l'étude	8
III. RESULTATS	9
III.1 Résultats statistiques de l'étude descriptive	9
III.1.1 Equilibre des filières PACES à l'UFR Aix-Marseille	9
III.1.2 Résultats descriptifs du Questionnaire de l'étude	13
III.2 Résultats statistiques de l'étude rétrospective comparative	21
III.2.1 Comparaison entre les étudiants primants et doublants	21
III.2.2 Comparaison entre les promotions	26
III.2.3 Comparaison par rapport à la tendance nationale	28
III.2.4 Evolution de la PACES entre 2010 et 2016	28
IV. ANALYSE	33
IV.1 Justification du protocole d'étude	33
IV.2 Limites et biais de l'étude	34
IV.3 Discussion	34
CONCLUSION	40
BIBLIOGRAPHIE	I
ANNEXES	

I. INTRODUCTION

Historiquement, les études d'odontologie ont souvent fait l'objet d'un remaniement, notamment au niveau du recrutement des étudiants. Reconnue comme médicale en 1945, la profession de chirurgien dentiste s'inscrit en tant que telle dans le Titre 1 du Livre 4 du Code de la Santé Publique. La formation de chirurgie dentaire est devenue indépendante en 1965 par la création des écoles nationales de chirurgie dentaire et des centres de soins, d'enseignement et de recherches dentaires [1-2]. C'est en 1971 qu'est mis en place le concours sanctionnant par le numerus clausus [3-4]. En 2002, le recrutement des étudiants dentaires va se mutualiser avec celui des étudiants en médecine et en maïeutique par le biais du concours sanctionnant de la première année du premier cycle des études médicales (PCEM1), les études de pharmacie restants un autre concours sanctionnant à l'issue de la première année du premier cycle des études de pharmacie (PCEP1) [5-6]. Cependant, la PCEM1 ne fait pas l'unanimité. Dans son rapport sur la première année des études médicales, M. Debouzies souligne en 2003 le "gâchis humain" engendré par une année très sélective [7]. De plus, le classement unique hiérarchise les filières faisant qu'un étudiant bien classé peut choisir sa profession, mais il peut aussi en être contraint s'il est moins bien classé. C'est pourquoi l'idée d'une année commune aux filières de santé mais avec des concours et donc des classements distincts a émergé.

I.1 Fonctionnement de la PACES

La première année commune aux études de santé (PACES) a été créée en 2009, par la **LOI n° 2009-833 du 7 juillet 2009** portant sur la création d'une première année commune aux études de santé et facilitant la réorientation des étudiants en rendant accessible les filières médecine, odontologie, maïeutique et pharmacie par quatre concours distincts à l'issue d'une année commune [8-9].

D'autre part, le passage par la PACES est obligatoire pour deux autres formations. Celle de Masso-Kinésithérapie dont il s'agit d'une filière identifiée de la PACES et de Manipulateur en Electroradiologie Médicale dont l'accès est ouvert via la filière médecine de PACES, dans la limite du quota fixé par arrêté du Préfet de Région, et sous condition de moyenne générale supérieure ou égale à 8/20 [10].

La PACES donne également accès aux formations d'Ergothérapeute dont l'accès est ouvert via la filière médecine de PACES dans une limite de 10 places et de Psychomotricien dont l'accès est aussi ouvert via la filière médecine de PACES dans une limite de 25 places pour les candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 [10].

La formation délivrée au cours de la PACES est structurée en 2 semestres et les enseignements de la PACES sont théoriques et délivrés sous la forme de cours magistraux [11]. Ils sont répartis de la manière suivante : des unités d'enseignement communes enseignées aux premier et second semestres et des unités d'enseignement spécifiques des différentes filières, uniquement enseignées au second semestre.

Les étudiants passent une première partie des épreuves à l'issue du premier semestre, dont le classement n'est pas définitif. Ils choisissent ensuite le ou les parcours spécifiques dont ils veulent passer le concours à l'issue du deuxième semestre [12]. C'est à l'issue de cette seconde partie des épreuves que les étudiants sont classés en rang utile et admis ou non dans les filières désirées [13].

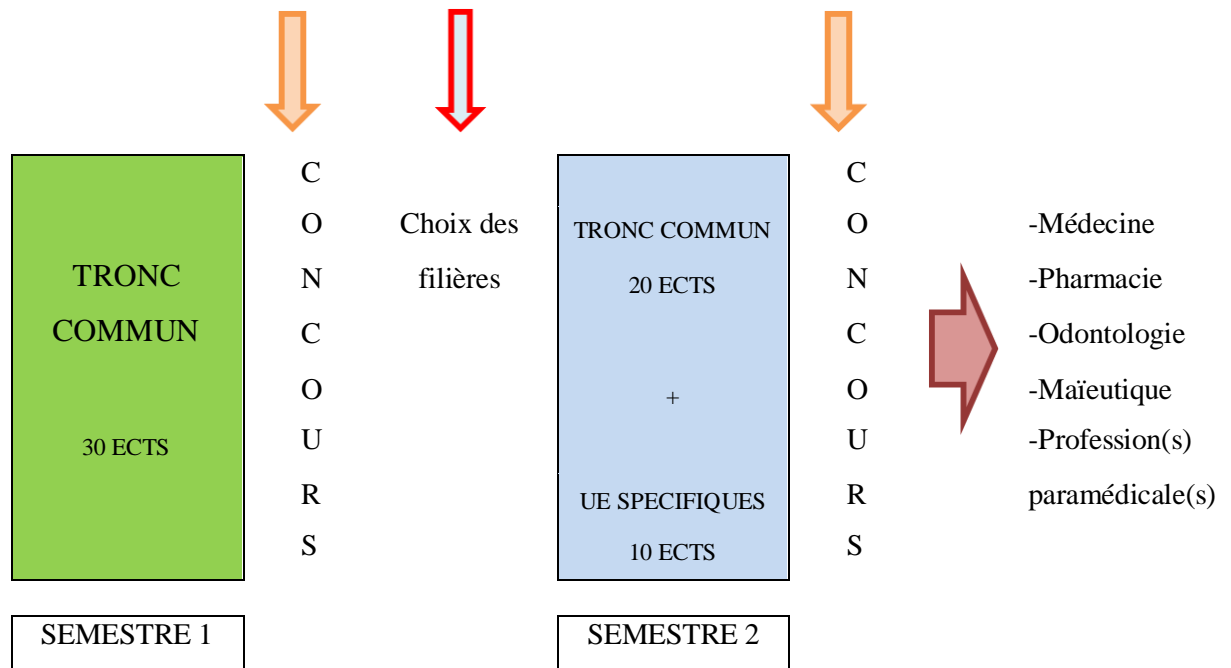


Schéma 1 : déroulement simplifié de la PACES en France métropolitaine

Il existe quatre filières distinctes au second semestre de la PACES : celle de Médecine (qui donne également accès aux professions paramédicales) et celles de Pharmacie, Odontologie et Maïeutique [13].

I.2 Intérêt de la recherche

La PACES ayant pour but d'augmenter l'attractivité des filières médicales tout en diminuant l'échec au concours, la question s'est posée quant à ses effets depuis sa mise en place, notamment en chirurgie dentaire.

Huit ans après la réforme de 2009, en quoi le concours de la PACES est-il réellement, et; le cas échéants, suffisamment sélectif et discriminant ou non pour permettre une orientation par choix des étudiants PACES en odontologie ?

I.3 Objectifs de la recherche

Les objectifs de l'étude pour répondre à cette question sont les suivants :

- établir un état des lieux du parcours spécifique odontologie à l'UFR Aix-Marseille depuis la mise en place de la PACES
- comparer les différentes promotions en odontologie à l'UFR Aix-Marseille
- comparer les années universitaires PACES de l'UFR coordinatrice PACES d'Aix-Marseille depuis 2010

Ces objectifs ont conduits notre réflexion à établir un état des lieux de la situation des étudiants depuis la réforme de la PACES, c'est-à-dire:

- déterminer leur degré de motivation (sont ils satisfaits de leur choix? quelles sont leur motivations propres?)
- déterminer leurs plans d'avenir (dentisterie libérale? hospitalière? universitaire? spécialité? autre cursus

(a) La *sélectivité* a été calculée par le rapport (nombre de reçus) / (nombre d'inscrits), elle correspond au taux de réussite de chaque filière.

(b) La *discrimination* permet de connaître l'efficacité qualitative du concours odontologie quant au recrutement des étudiants. Elle a été mesurée avec des variables qualitatives telles que les résultats aux concours, le nombre de doublants et de primants PACES

II. MATERIEL ET METHODE

II.1 Type d'étude

A partir d'un questionnaire, deux types d'études descriptives ont été menées.

Type d'étude	Rétrospective descriptive	Descriptive comparative
Population-cible	Etudiants en odontologie à l'UFR Aix-Marseille depuis la mise en place de la PACES	Etudiants en odontologie à l'UFR Aix-Marseille depuis la mise en place de la PACES
Objectif	Etat des lieux du parcours odontologie à l'université Aix-Marseille depuis le début de la PACES	Comparaisons entre les promotions, entre primants et doublants et par rapport à la tendance nationale afin de dégager une évolution de la PACES depuis sa mise en place
Dates de recueil	Septembre 2016	Septembre 2016
Sources des données	Questionnaire	Questionnaire, service de la scolarité, littérature

Tableau I : Méthodologie de l'étude

Pour l'étude descriptive rétrospective, il s'agissait de collecter par l'intermédiaire d'un questionnaire des informations auprès de tous les étudiants en chirurgie dentaire ayant réussi le concours de la PACES à l'université Aix-Marseille. Des résultats toutes

promotions confondues ont été analysés, comme par exemple la proportion d'étudiants primants et doublants ou le parcours scolaire antérieur à leur inscription en PACES.

Pour l'étude descriptive comparative, des variations temporelles ont pu être étudiées comme par exemple l'évolution des motivations en fonction de l'année d'étude. Les promotions ont ainsi été comparées. D'autres comparaisons selon différents critères de jugement ont été réalisées, telles que la comparaison des résultats au baccalauréat entre primants et doublants.

II.2 Constitution de l'échantillon d'étude

La population cible concerne tous les étudiants en chirurgie dentaire de la O2 (Odontologie 2ème année) à la O6 (Odontologie 6ème et dernière année cycle court) ayant réussi le concours de la PACES depuis sa mise en place (année universitaire 2010-2011) à l'université d'Aix Marseille. Il est à noter que la promotion 2010-2011 a terminé le cursus universitaire au moment de la date de recueil des données (septembre 2016) sauf si un étudiant de cette promotion d'origine a redoublé une année universitaire autre que PACES, quelle qu'elle soit.

II.3 Application de la recherche

II.3.1 Critères d'inclusion, de non inclusion et d'exclusion de l'étude

Ont été inclus dans la recherche tous les étudiants ayant réussi le concours odontologie de la PACES à Marseille depuis son application à partir de l'année universitaire 2010-2011 jusqu'à l'année universitaire 2015-2016.

N'ont pas été inclus les étudiants ayant intégré le cursus odontologie via le concours passerelle, les étudiants ayant réussi le concours de la PACES en Corse ou dans une autre université ainsi que les étudiants venant d'une filière paramédicale. Les étudiants

internes cycle long n'ont pas été inclus dans notre recherche car ils ne viennent pas nécessairement de l'université Aix-Marseille d'une part, et que le questionnaire ne leur est pas adapté d'autre part (cf. questionnaire, questions 23 et 24).

Les étudiants ayant répondu au questionnaire mais ne faisant pas parti des critères d'inclusion ont été exclus des analyses statistiques (notamment les étudiants venant d'une filière paramédicale, et ayant un classement à part)

Les étudiants ayant redoublé une année durant leur cursus odontologique ont été artificiellement « remis » dans leur promotion d'origine.

II.3.2 Méthode de recueil des données de l'étude

Le questionnaire a été distribué à tous les étudiants en dentaire de l'université d'Aix Marseille lors de la rentrée universitaire 2016/2017 (septembre 2016). Il comportait 25 questions, en très grande majorité fermées. Il ne devait être rempli qu'une seule fois. Ce questionnaire était anonyme. Chaque questionnaire a ensuite été traité, les réponses ayant été inscrites sur logiciel informatique "EXCEL".

II.3.3 Questionnaire de l'étude

Le questionnaire est disponible en annexe; annexe I pages I à VII.

Les questions ciblaient le parcours de l'étudiant avant la PACES selon le type de baccalauréat obtenu, mais également le déroulement de la ou des PACES. L'inscription à des séances d'entraînement aux concours, qu'elles soient organisées bénévolement, par le Tutorat Associatif Marseillais (TAM) à l'université Aix-Marseille (écurie publique), ou contre une adhésion payante dans des organismes privés (écuries privées) faisait aussi l'objet d'une question. L'orientation de l'étudiant avant et pendant la PACES et son intérêt pour la filière odontologie, ont été demandés. D'autre part, les projets des étudiants ont également été évalués, tels que leur volonté ou pas d'engager une carrière universitalo-hospitalière, une spécialité, ou même une autre profession. Pour finir, leurs motivations selon certains critères ont été classées par ordre de préférence.

Le questionnaire a été validé par le Docteur LAN (MCUA) et les Professeur TARDIVO (PU-PH) et FOTI (PU-PH).

II.4 Traitement des données et analyse statistique de l'étude

Concernant le traitement des données et leur analyse, tous les calculs ont été réalisés à l'aide du logiciel informatique « EXCEL ».

Tout d'abord, toutes les réponses de chaque questionnaire ont été retranscrites sur le logiciel EXCEL.

A chaque ligne correspondait à un questionnaire qu'un étudiant a reçu, répondu puis remis anonymement. Pour chaque question du questionnaire correspondait autant de colonne que de réponses possibles. Pour chaque réponse cochée au questionnaire par un étudiant, le chiffre «1» a été inscrit dans la case correspondante.

Les résultats descriptifs ont d'abord été calculés. Pour chaque question, le nombre total de réponses a été calculé, permettant d'avoir la valeur absolue «n». Puis les moyennes statistiques ont été calculées, permettant d'avoir les pourcentages.

Les résultats comparatifs ont ensuite pu être calculés, selon des critères de jugement prédéfinis.

Tous les résultats descriptifs et comparatifs sont fournis en annexe. (annexes II et III)

III. RESULTATS

III.1 Résultats statistiques de l'étude descriptive

III.1.1 Equilibre des filières PACES à l'UFR Aix-Marseille

Une année PACES est organisée en deux semestres [11]. Le premier semestre dispense des unités d'enseignements (UE) communes réparties selon le tableau 1a. Le second semestre dispense des UE communes et spécifiques réparties selon les tableaux 1b et 1c [14-15].

<u>1er Semestre</u>	UE communes	Volume horaire (240 heures au total)	Notation sur 310 points		
			coefficient	Total points par épreuve	
Médecine	UE1*	80h	5	100 points	
	Odontologie	UE2*	80h	5	100 points
		Maïeutique	UE3 1ère partie*	48h	3.5
		UE4*	32h	2	40 points
Pharmacie	UE1*	80h	7,5	150 points	
	UE2*	80h	4	80 points	
	UE3 1ère partie*	48h	2	40 points	
	UE4*	32h	2	40 points	

Tableau II.a : organisation en termes de coefficients, de volumes horaires et de notation des enseignements du premier semestre de la PACES à l'UFR Aix-Marseille.

<u>2ème Semestre</u>	UE communes	Volume horaire	Notation sur 230 points	
			coefficient	Total points par épreuve
Médecine Odontologie Maïeutique	UE3 2ème partie*	38h	2	40 points
	UE5*	32h	2.5	50 points
	UE6*	32h	2	40 points
	UE7*	64h	5	100 points
Pharmacie	UE3 2ème partie*	38h	1.5	30 points
	UE5*	32h	1	20 points
	UE6*	32h	6	120 points
	UE7*	64h	3	60 points

Tableau II.b: organisation en termes de coefficients, de volumes horaires et de notation des enseignements communs du second semestre de la PACES à l'UFR Aix-Marseille.

<u>2ème Semestre</u>	UE spécifiques	Volume horaire	Notation sur 160 points pour chaque filière	
			coefficient	Total points par épreuve
Médecine	UE spécifique 11*	30h	4	80 points
	UE spécifique 12*	30h	4	80 points
Odontologie	UE spécifique 12*	30h	6	120 points
	UE spécifique 13*	30h	2	40 points
Maïeutique	UE spécifique 11*	30h	6	120 points
	UE spécifique 13*	30h	2	40 points
Pharmacie	UE spécifique 13*	30h	3	60 points
	UE spécifique 14*	30h	5	100 points

Tableau II.c: organisation en termes de coefficients, de volumes horaires et de notation des enseignements spécifiques du second semestre de la PACES à l'UFR Aix-Marseille.

* les intitulés des UE communes et spécifiques sont fournis dans l'annexe II, figure 10, page XIV

Ces trois tableaux montrent que l'année est notée sur 310 points au premier semestre pour le tronc commun, de 230 points au second semestre pour le tronc commun et de 160 points pour les UE spécifiques. Cela représente un total de 540 points pour le tronc commun et un total tout confondu de 700 points. Ainsi, la partie spécifique représente moins du quart de la note finale (23%).

En volume horaire, les unités d'enseignements communes représentent 406 heures au total sur l'année, et les unités d'enseignements spécifiques représentent 60 heures, par filière. Soit une proportion de 87% d'heures communes, et seulement 13% d'heures « spécifiques » pour un étudiant ayant choisi une seule filière spécifique.

De plus, le tableau IIc montre que certaines UE spécifiques sont communes entre filières. Par exemple, en médecine, l'UE spécifique 12 est commune à Médecine et Odontologie. Un étudiant qui s'inscrit donc en médecine et en odontologie n'aura qu'une seule UE spécifique en plus par rapport à un étudiant qui choisit uniquement la filière odontologie ou médecine. Même, un étudiant inscrit aux filières médecine et odontologie peut tout aussi bien s'inscrire également à la filière maïeutique sans avoir une autre UE spécifique supplémentaire puisqu'en maïeutique les UE spécifiques sont les UE 11(commun avec médecine) et 13 (commun avec odontologie). En revanche les coefficients diffèrent.

Le tableau suivant récapitule les mutualisations des UE spécifiques entre les filières de la PACES en dehors du tronc commun:

	Odontologie	Médecine	Pharmacie	Maïeutique
UE 11		X		X
UE 12	X	X		
UE 13	X		X	X

Tableau III: mutualisation des UE spécifiques

Seule l'UE spécifique 14 n'est pas mutualisée, elle n'est que pour la filière pharmacie.

A noter que la mutualisation des UE spécifiques est organisée de telle sorte qu'il n'y a pas de superposition d'enseignement dans les cinq filières (Médecine, Odontologie, Pharmacie, Maïeutique, Masso-Kinésithérapie). Chaque étudiant est en situation de pouvoir assister à l'enseignement de toutes les UE dans leur intégralité [11].

III.1.2 Résultats descriptifs du Questionnaire de l'étude

Avec un numerus clausus de 70 places en odontologie à Marseille en 2011 puis de 72 places de 2012 à 2016 (Figure 11, page XV) [16-17-18-19-20-21] cela représente une population totale de personnes cibles susceptible à répondre au questionnaire de 430 personnes. Or, les personnes ayant réussi la PACES en 2011 et qui n'ont jamais redoublé une année n'étaient plus à l'université en septembre 2016 au moment de la distribution des questionnaires. Seules les personnes ayant redoublés au moins une année durant leur cursus en odontologie étaient présents à la rentrée universitaire 2016. Ainsi, cette promotion 2011, exclue de ce résultat, ramène notre échantillon d'étude à un total de personnes cibles de 360 personnes. Le nombre total de réponses a été de 360 mais seuls 347 questionnaires ont pu être étudiés (13 exclus) et parmi ces 347, 28 personnes avaient réussi le concours en 2011. Donc en excluant l'année 2011 nous avons obtenus 319 sur de 360 possibles, soit un taux de participation égal à **88,6%**. (Tableau XIII, page XV)

44,7% des étudiants sont de sexe masculin (n=155) et 55,3% de sexe féminin (n=192). (Figure 13, page XVI)

29% des étudiants sont primants (n=99) et 71% sont doublants (n=246). Il n'a été recensé qu'un seul triplant. (Figure 12, page XVI)

Réussite des redoublants	Suivi à l'année N+1 des Admis de l'année N			
	Année DFGSO2 (N+1)	Admis en DFGSO parmi les étudiants ayant réussi PACES en N	Dont redoublant N	% redoublants
Année PACES				
2011/2012	2012/2013	73	49	67%
2012/2013	2013/2014	73	51	70%
2013/2014	2014/2015	72	55	76%
2014/2015	2015/2016	73	50	68%

Tableau IV: réussite des doublants selon les années universitaires

Ce tableau issu de l'évaluation du Haut Conseil d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) 201-6-2017 -vague c- corrobore les résultats du questionnaire, à savoir que la probabilité de réussite au concours PACES est beaucoup plus importante pour les redoublants qui représentent pour la filière odontologie, puisqu'elle représente plus des 2/3 des étudiants admis en DFGSO2.

Les étudiants issus des filières scientifiques sont majoritaires à la fois dans les inscriptions mais aussi en ce qui concerne le nombre d'admis. 344 étudiants proviennent de la filière S du baccalauréat, 2 de ES et 1 de L. (Figure 14, page XVII)

La majorité des étudiants a obtenu une mention au baccalauréat, à savoir 90% d'entre eux (n=310), dont 31% de mention AB (n=106), 40% de mention B (n=138) et 19% de mention TB (n=66). Seuls 10% n'ont obtenu aucune mention (n=37). (Figure 15, page XVII)

24 étudiants ont effectué un cursus universitaire avant la PACES, soit 7% des étudiants. Il s'agit pour la plupart de cursus scientifiques, tels que: (liste non exhaustive) école d'ingénierie en génie biologie, un master en microbiologie, une école préparatoire en math sup math spé.

93% des étudiants (n=322) étaient **inscrits à une écurie privée** payante et 29% (n=100) étaient inscrits au TAM (Tutorat Associatif de Marseille), l'écurie publique. 78 étudiants (23%) étaient inscrits à la fois à une écurie privée et à une écurie publique tandis que 241 étudiants (70%) étaient inscrits uniquement à une écurie privée et 22 étudiants (6%) étaient inscrits uniquement au TAM. Seulement 2 étudiants n'étaient inscrits à aucune écurie. (Figure 16, page XVIII)

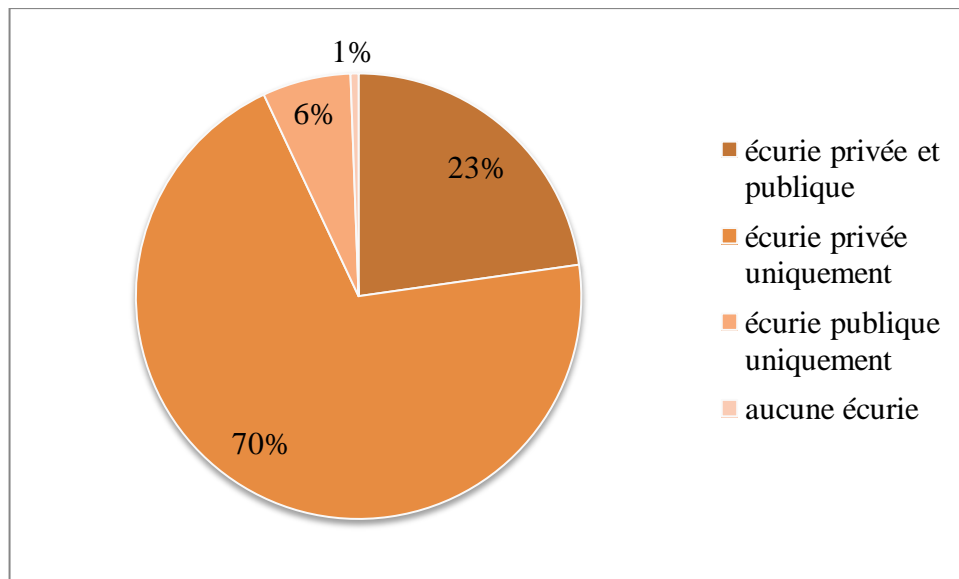


Figure 1 : Pourcentage d'étudiants bénéficiant ou non d'une ou plusieurs écuries en PACES

Concernant la catégorie socioprofessionnelle des parents des étudiants, il est à noter que 49% d'entre eux (n=169) ont au moins un parent dans le domaine médical (médecin et/ou dentiste et/ou pharmacien et/ou sage femme), dont 27% des étudiants ont au moins un de leur parent dentiste (n=92). De même, 29% des étudiants ont au moins un de leur parent médecin (n=99), 10% pharmacien (n=36) et 1% sage femme (n=4).

D'autre part, parmi les étudiants ayant un parent dans le domaine médical, 20% d'entre eux (n=34) ont deux parents dentiste ET médecin, et 10% d'entre eux (n=16) ont leurs deux parents dentiste ET pharmacien. Seul un étudiant à ses parents dentiste ET sage-femme.

58% d'étudiants ont au moins un parent cadre (n=201), contre 3,7% ouvriers (n=13), 3% retraités (n=10), 17,5% artisans (n=61) et 24% employés (n=84).

Il n'a pas été demandé dans le questionnaire si les étudiants étaient boursiers ou non, mais il a été rapporté par le service de la scolarité qu' environ 30 % des inscrits en PACES dans la filière odontologie étaient titulaires d'une bourse.

Taux de réussite selon la situation sociale	2011/2012			2012/2013					
	DFG-2A			DFG-2A			DFG-3A		
	Admis	Inscrits	% réussite	Admis	Inscrits	% réussite	Admis	Inscrits	% réussite
Boursiers	20	28	71,4	21	26	80,8	20	23	87,0
Non boursiers	45	64	70,3	51	70	72,9	51	55	92,7
Ensemble	65	92	70,7	72	96	75,0	71	78	91,0

Taux de réussite selon la situation sociale	2013/2014						2014/2015					
	DFG-2A			DFG-3A			DFG-2A			DFG-3A		
	Admis	Inscrits	% réussite	Admis	Inscrits	% réussite	Admis	Inscrits	% réussite	Admis	Inscrits	% réussite
Boursiers	22	24	91,7	29	30	96,7	20	23	87,0	26	28	92,9
Non boursiers	56	65	86,2	47	55	85,5	52	59	88,1	51	58	87,9
Ensemble	78	89	87,6	76	85	89,4	72	82	87,8	77	86	89,5

Tableau V: Taux de réussite en odontologie selon la situation sociale pour les années universitaires 2011-2012 et 2012-2013 à l'université Aix-Marseille [22]

Ces tableaux montrent que le taux de réussite aux examens d'odontologie est équivalent voire même supérieur chez les étudiants boursiers que les étudiants non boursiers.

A propos des classements des étudiants au premier semestre de la PACES, pour un total de n=342 étudiants :

21 étudiants étaient classés entre 1 et 50 (6,1%)

42 étudiants étaient classés entre 51 et 150 (12,3%)

51 étudiants étaient classés entre 151 et 250 (15%)

75 étudiants étaient classés entre 251 et 351 (21,9%)

89 étudiants étaient classés entre 351 et 500 (26%)

64 étudiants étaient classés entre 501 et 1000 (18,7%)

Personne était classé au delà de 1000. (Figure 17, page XVIII)

Ainsi, près de la moitié des étudiants (n=153; 45%) avaient un classement au delà de 350 à l'issue du premier semestre.

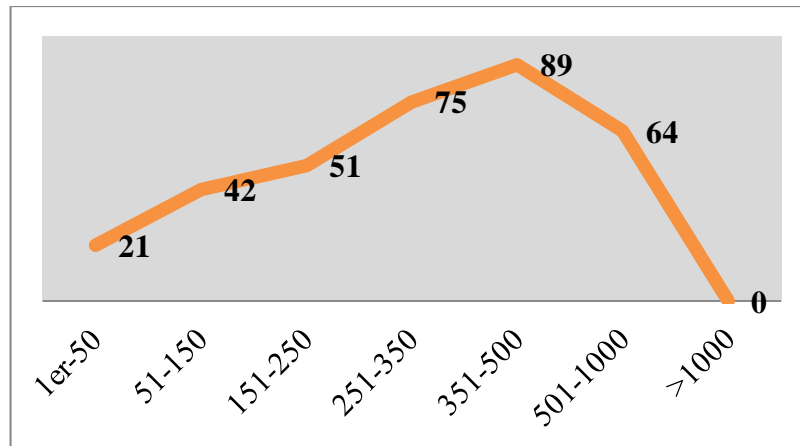


Figure 2 : classement des étudiants à l'issue du concours du premier semestre de la PACES à l'Université Aix-Marseille

Concernant les filières choisies au second semestre de la PACES, 21% (n=74) n'avaient choisi aucune filière autre que dentaire, mais 70% (n=241) étaient également inscrits en médecine, 58% (n=198) en pharmacie et 35% (n=121) en maïeutique. A partir de ce résultat, il a pu être calculé le nombre de filières choisies. 21% des étudiants (n=74) n'étaient inscrits qu'à une seule filière (odontologie), 28% (n=96) étaient inscrits à deux filières, 19% (n=65) à trois filières et 32% (n=111) à toutes les filières (odontologie + médecine + pharmacie + maïeutique). (Figure 18, page XIX)

Il est à noter que même si seulement 21% des étudiants n'étaient inscrits qu'à la filière odontologie, 91% des étudiants (n=312) déclarent que leur classement à la fin du premier semestre n'a pas modifié leur choix d'inscription dans la ou les filières.

Il a été demandé aux étudiants de classer par ordre de préférence les filières spécifiques auxquelles ils étaient inscrits durant le second semestre. La filière odontologie était donc la filière préférée des étudiants à hauteur de 94% (n=321). Ce résultat est corroboré par le fait que 93% des étudiants (n=317) ont déclaré avoir choisi la filière odontologie par "choix initial", tandis que 6% d'entre eux s'y sont inscrits à la filière odontologie par "sécurité" en cas d'échec dans une autre filière, et 3% parce que des unités d'enseignements spécifiques étaient communes avec d'autres filières. (Figure 19, page XIX)

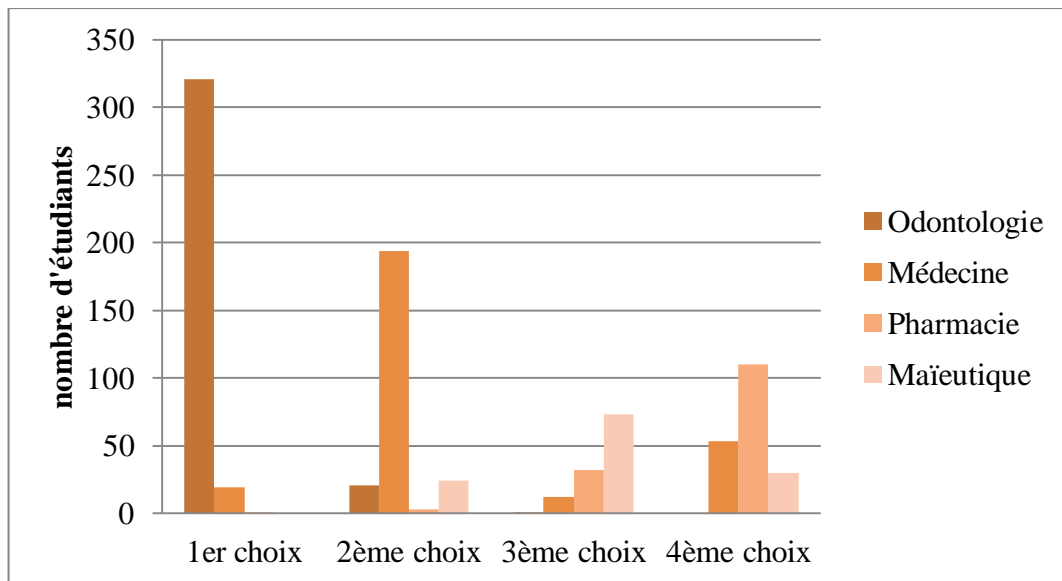


Figure 3: classement par ordre de préférence des filières par les étudiants en odontologie à l'université Aix-Marseille depuis la PACES

Ce tableau permet de vérifier que la filière odontologie est supposée être le premier choix pour la large majorité des étudiants en odontologie. Seuls 19 étudiants (soit 6%) avaient choisis médecine comme premier choix, et 21 étudiants (6%) avaient choisis odontologie comme second choix.

Concernant une sélection avant la PACES des étudiants, 71% d'entre eux y sont opposés (n=246). (Figure 20, page XX)

47% des étudiants (n=163) déclarent n'avoir reçu aucune information concernant la filière odontologie avant d'entrer dans ce cursus. Parmi ceux qui ont eu des informations, 42% (n=146) les ont eues par un proche (famille, amis ou autre), 20% (n=69) se sont renseignés sur internet, 8% (n=29) via un intervenant au lycée et 2,5% par une association étudiante (n=9).

Un peu moins de la moitié des étudiants (40%, n=134) estiment que les informations concernant la filière odontologie reçues avant d'entrer dans ce cursus sont « moyennes ». Seuls 20% des étudiants semblent satisfaits ou très satisfaits. La majorité des étudiants (80%) estime donc que les informations reçues sont « moyenne, insuffisante voir inexistante (17%) ». (Figure 21, page XX)

Aujourd'hui, l'idée que les étudiants se font du métier de chirurgien dentiste est meilleure que lorsqu'ils étaient en PACES à hauteur de 65% (n=218), tandis que 29% (n=98) s'en font la même idée et 6% d'entre eux se disent déçus de leur orientation en chirurgie dentaire (n=21), unanimement du fait qu'ils ressentent trop de pression. Seules quelques personnes trouvent le métier beaucoup trop dur (n=5) et 4 personnes l'estiment, finalement, inintéressant. Il est à noter que même si certains étudiants sont très satisfaits d'être dans ce cursus, certains estiment malgré tout que la pression est trop forte. D'autre part, seul un étudiant envisagerait plus tard une passerelle vers la médecine, et 8 autres étudiants envisageraient un autre cursus à l'avenir, sans lien avec la santé (océanographie, juriste, pilote, artisanat, immobilier...).

La moitié des étudiants (51%; n=175) envisagent de présenter l'internat, dont 57% d'entre eux (n=100) afin de faire de l'orthopédie dento-faciale, 23% (n=41) pour faire la spécialité chirurgie orale, 10% (n=17) la médecine bucco-dentaire et enfin 23% n'ont pas encore choisi laquelle (n=41). À noter qu'une très forte disparité existe entre les différentes promotions dans cette volonté de présenter l'internat, qui sera développée dans la prochaine partie. Dans ce même registre, 18,5% des étudiants (n=63) souhaiteraient à l'avenir faire une carrière HU (hospitalo-universitaire), majoritairement par envie d'enseigner à 94% (n=59), bien que l'envie de faire de la recherche et de soigner à l'hôpital public soit présente pour un tiers chacun (n=21). En revanche, 44% d'entre eux ne savent pas aujourd'hui pour quelle spécialité d'enseignement (n=28). À proportions à peu près égales, certains étudiants expriment le souhait d'enseigner une discipline particulière (9 étudiants pour l'OC, 10 pour la prothèse, 8 pour la parodontologie, 7 pour la chirurgie orale et l'ODF, 4 pour la pédodontie et 1 seul pour les matières fondamentales).

Concernant l'appétence pour la filière odontologie:

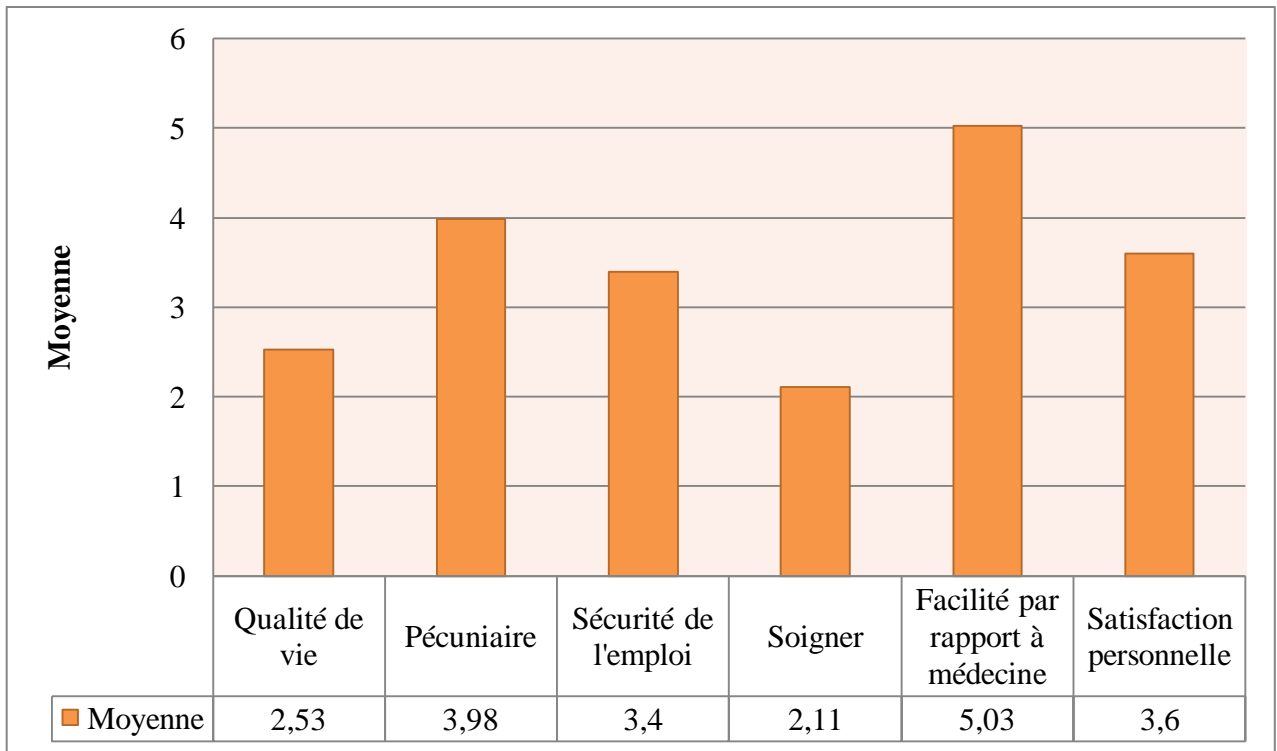


Figure 4 : Ordre de préférence pour la filière odontologie des étudiants en odontologie à l'université Aix-Marseille, toutes promotions confondues (des promotions 2011 à 2016)

Il a été demandé aux étudiants de classer par ordre de préférence leur appétence à la filière odontologie parmi 6 propositions: la qualité de vie que la profession peut engendrer, l'avantage pécuniaire, la sécurité de l'emploi, l'envie de soigner, la facilité par rapport à médecine et enfin la satisfaction personnelle. "1" correspond donc à la plus forte appétence, et "6" à la plus faible. Une moyenne parmi toutes les réponses a été établie pour chaque proposition, la moyenne la plus basse correspond ainsi à l'appétence première et la moyenne la plus élevée à la dernière. Le résultat par ordre décroissant est donc le suivant: la première raison est "soigner", la seconde est la "qualité de vie", la troisième est la "sécurité de l'emploi", la quatrième est la "satisfaction personnelle", la cinquième est la raison "pécuniaire" et la dernière est la "facilité par rapport à médecine".

III.2 Résultats statistiques de l'étude rétrospective comparative

L'objectif ici était d'établir des comparaisons selon certains critères de jugement: la comparaison entre primants et doublants, la comparaison entre les promotions ou la comparaison avec la tendance nationale.

La comparaison entre primants et doublants est utile pour analyser la PACES d'un aspect quantitatif, tandis que la comparaison entre les promotions est plus utile pour analyser une l'évolution de la perception des étudiants comme par exemple leurs motivations, leurs projets d'avenir. Cette analyse qualitative est intéressante pour tenter de connaître la répercussion sur la motivation des étudiants en odontologie, la manière dont ceux ci sont sélectionnés via le concours de la PACES.

III.2.1 Comparaison entre les étudiants primants et doublants

Pour rappel, le nombre total de primants répondant au questionnaire était de 99 et le nombre total de doublants de 246. La figure 22, page XXI de l'annexe III montre la proportion de primants et de doublants pour chaque promotion en odontologie depuis la mise en place de la PACES à l'université Aix-Marseille.

a) avant la PACES

** notes au baccalauréat*

La figure suivante montre qu'en termes de proportions, les étudiants primants ont eu de meilleurs résultats au baccalauréat que les doublants. Si la proportion d'étudiants ayant eu la mention Bien est sensiblement identique entre les primants et les doublants, le pourcentage d'étudiants primants ayant eu la mention Très Bien est plus élevée de 21 points par rapport aux doublants, tandis que le pourcentage d'étudiants primants ayant eu la mention Assez Bien est plus basse de 20 points par rapport aux doublants. Autre

constat intéressant, sachant que la mention Bien correspond à une moyenne comprise entre 14 et 16 au baccalauréat et la mention Très Bien à une moyenne supérieur à 16, les trois quarts des étudiants primants (76,7%, n=76) ont eu une moyenne supérieur à 14/20 au baccalauréat contre la moitié des doublants (52%, n=128), l'autre moitié ayant eu une moyenne comprise entre 10 et 14/20.



Figure 5 : Comparaison entre primants et doublants, toutes promotions confondues, des mentions obtenus au baccalauréat, toutes séries confondues.

**cursus antérieur*

Sur les 24 étudiants à avoir effectué un autre cursus universitaire avant la PACES, 10 étudiants ont réussi le concours de la PACES en primant et 14 en doublant, soit une proportion de 42% de primants et 58% de doublants. Par rapport à la moyenne globale cela représente une augmentation de 13 points pour la part des primants et donc une baisse de 13 points pour la part des doublants.

** par rapport à la catégorie socio-professionnelle de la famille.*

Dans la partie précédente, il a été constaté que 49% des étudiants ont au moins un parent dans le milieu médical et que 27% des étudiants ont un parent dentiste. Ces résultats ont été comparés entre les étudiants primants et les étudiants doublants. Il en ressort que les résultats sont sensiblement différents, avec une tendance claire: les

étudiants primants ont plus souvent un parent dans la profession médicale ou un parent dentiste que les doublants. Ainsi; 56% des primants (n=55) ont un parent dans une profession médicale et 28,5% (n=28) ont un parent dentiste tandis que 45,5% des étudiants doublants (n=112) ont un parent dans une profession médicale et 26% (n=44) ont un parent dentiste.

De même, il a été constaté dans la partie précédente que 58% des étudiants ont au moins un parent cadre. Ce résultat a également été comparé entre les étudiants primants et les étudiants doublants. Ainsi, 65% des primants (n=64) ont au moins un membre de leur famille cadre, tandis qu'il est de 55% chez les doublants (n=136)

b) pendant la PACES

**écuries privées vs publiques*

Concernant les inscriptions aux écuries privées et l'écurie publique le TAM (Tutorat Associatif de Marseille), l'étude n'a révélé aucune différence significative entre les primants et les doublants. Le tableau suivant corrobore le résultat général décrit précédemment.

Ecurie	Publique uniquement		Privée uniquement		Publique ET privée		Publique		Privée		aucune	
Primants (n=99)	5	5,1%	74	74,7%	20	20,2%	25	25,2%	94	95%	0	0%
Doublants (n=246)	17	6,9%	170	69,1%	57	23,2%	67	27,2%	227	92%	2	0,8%

Tableau VI: inscriptions aux différentes écuries des étudiants primants comparé aux étudiants doublants à l'université Aix-Marseille en PACES

* *classement à l'issue du premier semestre de la PACES*

A propos du classement des étudiants au premier semestre de la PACES, on remarque tout d'abord que 85% des primants ont eu un classement au-delà de 251 à l'issue du concours du premier semestre, tandis qu'ils ont été 60% pour les doublants. D'autre part, 39% des primants ont eu un classement au-delà de 501, alors que seuls 10% des doublants l'ont été. On peut conclure que globalement, les étudiants doublants ont eu de meilleurs résultats à l'issue du premier semestre de la PACES que les primants.

On remarque que personne n'a été classé au delà de 1000 à l'issue du premier semestre.

Classement	1-50	51-150	151-250	251-350	351-500	501-1000	>1000
Primants n=97	4	7	4	20	24	38	0
n=100%	4,1%	7,2%	4,1%	20,6%	24,8%	39,2%	0%
Doublants n=245	17	35	47	55	65	26	0
n=100%	6,9%	14,4%	19,2%	22,4%	26,5	10,6%	0%

Tableau VII: classement des étudiants primants et des étudiants doublants à l'issue du concours du premier semestre de la PACES à l'université Aix-Marseille

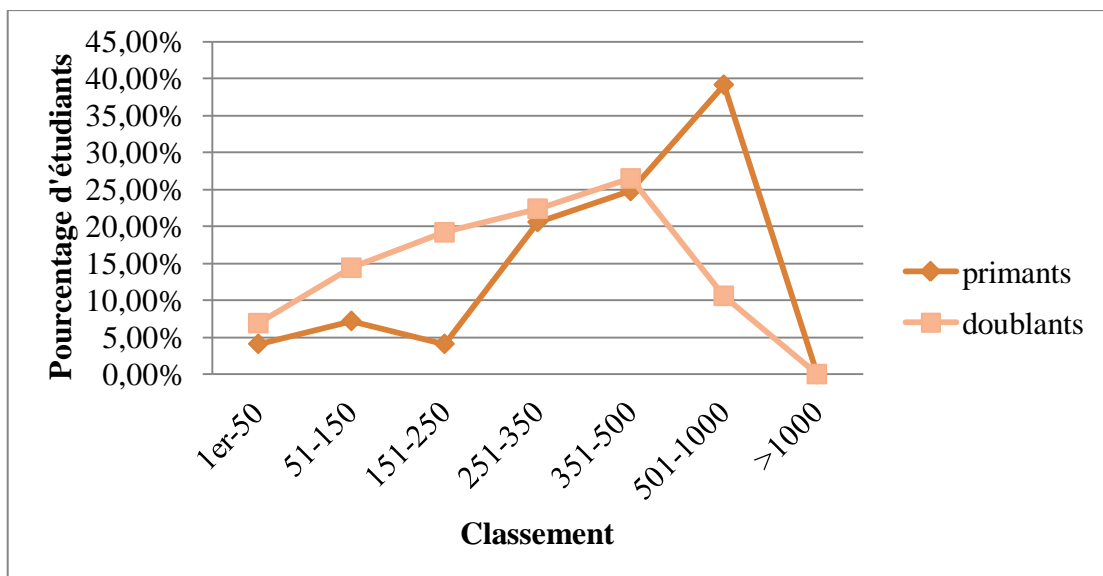


Figure 6: comparaison du classement à l'issue du concours du premier semestre de la PACES à l'université Aix-Marseille depuis la réforme de 2009 entre primants et doublants.

* nombre de filières choisies au second semestre.

Concernant le nombre de filières choisies pour le second semestre de la PACES, il est constaté que 42,5% (n=42) des primants n'avaient choisi que la filière odontologie, alors que seuls 12,6% (n=246) des doublants n'avaient choisi que cette filière. A l'inverse, 14,1% (n=14) des primants avaient choisis de présenter au second semestre de la PACES toutes les filières possibles, tandis qu'ils étaient 39,4% (n=97) des doublants à l'avoir fait. (Figure 23, page XXI)

Nombre de filière(s) choisie(s)	primant		doublant	
	n	%	n	%
Uniquement odontologie	42	42,5	31	12,6
2 filières	29	29,3	67	27,2
3 filières	14	14,1	51	20,8
Toutes filières (odontologie ET médecine ET pharmacie ET maïeutique)	14	14,1	97	39,4
Total:	n= 99	100%	n=246	100%

Tableau VIII: comparaison entre primants et doublants du nombre de filières choisies pour le second semestre de la PACES à l'université Aix-Marseille

Parmi les étudiants ayant choisis 2 filières, une grande majorité d'entre eux ont choisi la filière odontologie ET médecine, plutôt que les filières pharmacie et maïeutique. Parmi les 29 primants ayant choisi 2 filières dont la filière odontologie, 23 d'entre eux (79%) ont choisi également médecine, tandis que personne n'a choisi la filière maïeutique et 6 ont choisis la filière pharmacie (21%). Parmi les 67 doublants ayant choisi 2 filières dont la filière odontologie, 44 d'entre eux (66%) ont choisi la filière médecine, tandis qu'ils ont été 22 à avoir choisi la filière pharmacie (33%) et une personne a choisi maïeutique (1%).

III.2.2 Comparaison entre les promotions

a) par rapport à l'appétence entre les promotions

Comme décrit dans la première partie, l'appétence première des étudiants à faire ce métier est leur envie de soigner, et reste la première raison pour chaque promotion de manière distincte, sauf pour les étudiants en dernière année et ayant redoublé au moins une fois (promotion 2011-2012), qui classe en première position la qualité de vie, et en second l'envie de soigner. En revanche, se dessine une tendance au fur et à mesure que l'étudiant avance dans ses études. En effet, "soigner" reste toujours le critère numéro 1 mais cette tendance diminue de manière continue. A l'inverse, l'aspect pécuniaire croît de manière continue, et passe de la 5ème position en 2ème, 3ème, 4ème et 5ème année à la 4ème position en 6ème année. Le critère "facilité par rapport à médecine" est stable tout au long des études et semblerait ne pas être un critère déterminant le choix de l'étudiant à exercer la profession de dentiste, car en dernière position. Stabilité également pour le critère "qualité de vie" mais en revanche, il s'agit d'un critère déterminant pour les étudiants car il est en 2ème position, et même en première position pour les étudiants O6 doublants. Il en est de même pour le critère "sécurité de l'emploi", mais en 3ème position. Ainsi, on peut conclure que les motivations restent plus ou moins les mêmes entre les différentes promotions mais qu'il se dessine deux tendances; l'attractivité croissante pour l'aspect pécuniaire, et la diminution légère de l'intérêt de "soigner" avec l'avancée dans le cursus.

b) par rapport au projet d'avenir (internat? carrière hospitalière et/ou universitaire?)

Sur un total de 347 étudiants ayant répondu au questionnaire, 170 d'entre eux, soit 49%, souhaitent présenter l'internat. Cependant, lorsque les promotions sont comparées, il en ressort une tendance claire, la volonté de présenter l'internat diminue au fur et à mesure que l'étudiant "avance" dans ses études. En effet, en O2, 80% des étudiants veulent passer l'internat, tandis qu'en O6 cette proportion descend à 30%.

Il en ressort qu'en :

O2: 55 étudiants souhaitent présenter l'internat sur un total de n=69 étudiants soit 80%

O3: 23 étudiants souhaitent présenter l'internat sur un total de n=53 étudiants soit 43%

O4: 34 étudiants souhaitent présenter l'internat sur un total de n=67 étudiants soit 51%

O5: 33 étudiants souhaitent présenter l'internat sur un total de n=66 étudiants soit 50%

O6: 19 étudiants souhaitent présenter l'internat sur un total de n=64 étudiants soit 30%

O6 doublants: 6 étudiants souhaitent présenter l'internat sur un total de n=28 étudiants soit 21%



Figure 7: pourcentage d'étudiants voulant présenter l'internat selon l'année d'étude.

III.2.3 Comparaison par rapport à la tendance nationale

Au moment de l'étude, à savoir en septembre 2016, il y a une majorité d'étudiants de sexe féminins (55%, n=192). Ce résultat suit une tendance nationale vers la féminisation de la profession puisqu'en 2015, 58% des chirurgiens dentistes sont des hommes mais la profession se féminise progressivement puisque 54% des chirurgiens dentistes de moins de 45 ans sont des femmes [23].

III.2.4 Evolution de la PACES entre 2010 et 2016

a) évolution du nombre d'inscriptions et de la sélectivité dans chaque filière en PACES entre 2010-2011 et 2015-2016 à l'université Aix-Marseille

	2010-2011	2015-2016	Evolution:
M	1818	2252	+24%
P	430	1427	+232%
O	552	1446	+162%
Ma	441	1159	+163%

Tableau IX: évolution du nombre d'inscriptions des étudiants dans chaque filière PACES en 2010-2011 et 2015-2016 à l'université Aix-Marseille

Bien que le nombre d'inscrits en PACES a augmenté pour se stabiliser autour de 3000 étudiants, on remarque une augmentation spectaculaire du nombre d'inscriptions en pharmacie, odontologie et maïeutique. Le nombre d'étudiants inscrits à la filière odontologie à été multipliée par 2,62 en 5 ans. Cela suppose que, contrairement au début de la mise en place de la réforme de la PACES, les étudiants ont clairement tendance à s'inscrire dans plusieurs filières.

Le numerus clausus n'ayant pas été modifié en odontologie (fixé à 70 en 2011 puis à 72 les années suivantes) [16-17-18-19-20-21], le pourcentage de réussite s'en trouve donc très amoindri. En effet, la sélectivité en odontologie est passée de 13% en 2010-2011 à **4,9% en 2015-2016**.

A titre comparatif, le numerus clausus en 2015-2016 est de 315 en médecine [24], soit une sélectivité de 14%, 36 en maïeutique [25] soit une sélectivité de 3,1% et 150 en pharmacie soit une sélectivité de 10,5%. Ainsi, les filières odontologie et maïeutique sont les plus sélectives. Toutes filières confondues, le pourcentage global des étudiants ayant intégré une filière de la PACES à l'issu des concours est inférieur à 30%, et est de 22,1% pour l'année universitaire 2014-2015.

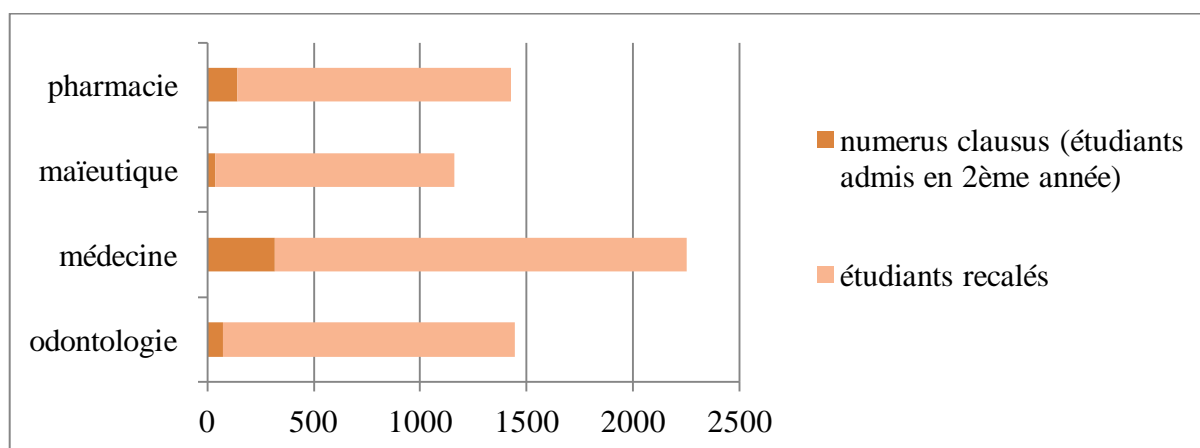


Figure 8: nombre d'étudiants admis en 2ème année versus nombre d'étudiants recalés à l'issu des concours du deuxième semestre de la PACES à l'université Aix-Marseille pour l'année universitaire 2015-2016

<i>Taux de réussite / Nombre d'inscrits</i>	Nombre d'admis	Inscriptions principales	Taux de réussite - %
2011/2012	717	2839	25,3
2012/2013	713	3037	23,5
2013/2014	723	3168	22,8
2014/2015	726	3288	22,1

Tableau X : taux de réussite global en PACES au fil des années [26]

Le nombre d'admis correspond au nombre d'admis dans les filières médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique et kinésithérapie. Pour l'année universitaire 2015/2016, le nombre d'étudiants de PACES autorisés, par arrêté ministériel, à poursuivre leurs études à la suite des épreuves terminales de l'année universitaire 2015-2016 à Marseille était de 315 en médecine, 36 en maïeutique, 72 en odontologie, 150 en pharmacie et 140 en kinésithérapie soit un total de 713 places, sans compter les places dites "complémentaires".

b) comparaison de nombre de filière(s) choisie(s) en PACES par les étudiants à l'université Aix-Marseille selon les années universitaires

Choix de Filières	2014-2015		2013-2014		2012-2013	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
1 filière	830	28,6%	733	26,00%	854	31,50%
2 filières	662	22,8%	655	23,20%	576	21,30%
3 filières	278	9,6%	281	10,00%	245	9,00%
4 filières	243	8,4%	257	9,10%	267	9,90%
5 filières	888	30,6%	892	31,70%	768	28,30%
TOTAL	2901	100,0%	2818	100,00%	2710	100,00%

Tableau XI : Choix de filière : comment se répartissent les étudiants dans les différentes filières? [26]

Ce tableau montre qu'au fil des années universitaires, le pourcentage d'étudiants s'inscrivant à une seule filière a tendance à diminuer tandis que le pourcentage d'étudiants s'inscrivant à toutes les filières a tendance à augmenter. D'après les réponses au questionnaire, 21% d'étudiants n'étaient inscrits qu'à la seule filière odontologie (n=74)

Parmi les étudiants en odontologie ayant réussi la PACES à l'Université Aix-Marseille depuis la réforme de la PACES, voici les modalités de choix de filières:

Promotion	1 filière		2 filières		3 filières		toutes filières		n total
	n	%	n	%	n	%	n	%	
2010-2011	11	39%	11	39%	4	14%	2	8%	28
2011-2012	19	30%	19	30%	10	15%	16	25%	64
2012-2013	12	19%	18	27%	14	21%	22	33%	66
2013-2014	15	22%	19	28%	12	18%	21	32%	67
2014-2015	11	20%	9	17%	12	23%	21	40%	53
2015-2016	7	10%	20	29%	11	16%	31	45%	69

Tableau XII: évolution des inscriptions aux différentes filières depuis la mise en place de la PACES

On remarque qu'au début de la réforme, les étudiants avaient tendance à s'inscrire uniquement dans la filière odontologie et/ou dans la filière odontologie et une autre filière (principalement médecine). En effet, pour la promotion 2011-2012, 60% des étudiants étaient inscrits soit en odontologie seule (30%), soit en odontologie et une autre filière (30%). A contrario, pour la promotion la plus récente, 2015-2016, presque la moitié des étudiants (45%) étaient inscrits à toutes les filières (odontologie et médecine et pharmacie et maïeutique), et seuls 10% des étudiants avaient choisis uniquement la filière odontologie. Ainsi, la tendance observée au fil des années est que les étudiants s'inscrivent de plus en plus à toutes les filières au second semestre de la PACES plutôt que de n'en choisir qu'une (odontologie).

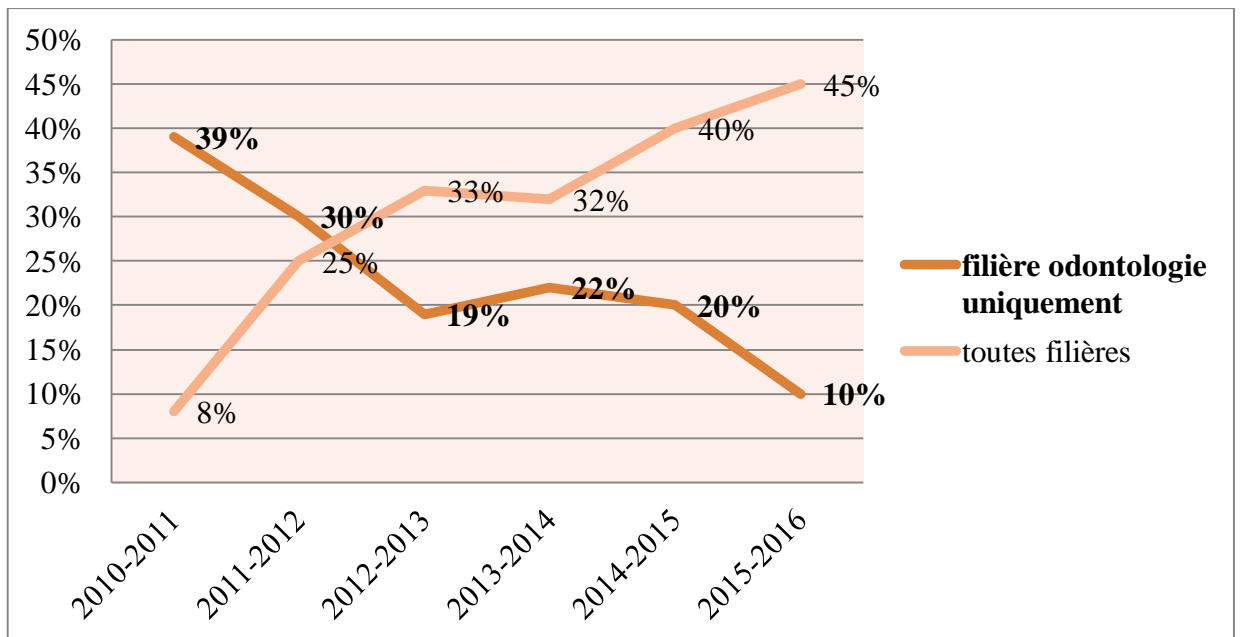


Figure 9: évolution au fil des années depuis la réforme de la PACES de la proportion d'étudiants choisissant uniquement la filière odontologie VS les étudiants choisissant toutes les filières au second semestre de la PACES à l'université Aix Marseille

Ce schéma permet de voir qu'en effet, au début de la mise en place de la PACES, 39% des étudiants de la promotion 2010-2011 ne choisissaient que la filière odontologie, pour chuter à 10% pour la promotion 2015-2016. A l'inverse, seulement 8% des étudiants de la promotion 2010-2011 étaient inscrits à toute les filières pour monter a 45% pour la promotion 2015-2016.

IV.ANALYSE

IV.1 Justification du protocole d'étude

La réforme de la PACES a été justifiée par la nécessité de diminuer le taux d'échec et d'améliorer la réorientation des étudiants échouant au concours de la première année. Huit ans après l'application de la PACES, la question se pose sur le succès ou non de cette réforme. A cette occasion, il était intéressant de faire un point quant aux motivations des étudiants admis au cursus odontologie afin de faire une réflexion sur la notion de réussite et d'échec. En effet, avec la compartimentation des filières médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique, la réussite est-ce d'avoir réussi le concours de la PACES ou d'avoir réussi à embrasser la filière initialement voulue ? Peut-on considérer comme un échec d'avoir réussi le concours de la PACES dans une filière non désirée initialement ?

Les recherches bibliographiques font état de quelques recherches en maïeutique [27-28].

Ainsi, aucune littérature à ce jour référence une étude approfondie sur le mode de recrutement des étudiants en odontologie. L'idée de recueillir des informations directement auprès des étudiants sur leurs propres expériences semblait pertinente. D'autre part, interroger toutes les promotions d'odontologie de l'académie Aix-Marseille apporte la richesse de pouvoir comparer un avis « lointain » d'un avis « proche » sur leurs sentiments à propos de la PACES et d'analyser l'évolution des motivations par rapport aux études et/ou à la profession de chirurgien dentiste.

C'est pourquoi l'idée d'un questionnaire semblait la meilleure option pour interroger les étudiants. L'élaboration du questionnaire a été réalisée conjointement par l'aide du Docteur Romain Lan. Tout d'abord, nous nous sommes orientés sur le choix de faire des questions fermées, afin de borner les réponses et d'obtenir des résultats quantitatifs. L'enchaînement des questions s'est voulu chronologique; avec au début des questions générales (sexe, âge), puis des questions sur l'avant, pendant et l'après PACES et pour finir des questions sur leurs projets d'avenir et leurs motivations. Le questionnaire final a été soumis à validation explicite du Docteur LAN (MCUA) et les Professeur TARDIVO (PU-PH) et FOTI (PU-PH).

IV.2 Limites et biais de l'étude

Cette étude comportait des biais de mémoire générés lors du remplissage du questionnaire par les étudiants à des moments différents de leur cursus. En effet, la promotion des O2 2016-2017 venant de terminer la PACES avait des souvenirs plus précis que la promotion des O6 2016-2017 qui avait déjà vécu plusieurs années de formation en odontologie. Cela a pu altérer leur jugement quant à cette filière et également leurs souvenirs de la PACES. De même, il est difficile d'avouer l'insatisfaction d'être en odontologie ou que ce choix a été fait par défaut et certains étudiants n'ont probablement pas osé répondre en toute sincérité. De plus, certains ont peut-être déclarés que la filière odontologie était leur choix initial alors qu'elle ne l'était pas lorsqu'ils étaient en PACES, puisqu'il est probable que certains ont vu l'odontologie comme une révélation durant leur cursus, et donc du fait des années passées et de leur grande satisfaction, ils estiment que c'est aujourd'hui leur choix premier, effaçant ainsi de leur mémoire cette impression d'échec de ne pas avoir réussi dans leur filière initialement désirée.

Limite de l'étude: bien que la comparaison entre les différentes promotions permette de soulever des évolutions sur la motivation des étudiants, par exemple, cette étude descriptive ne permet pas d'inférer des mécanismes causaux à cette évolution. D'autre part, il aurait été pertinent de comparer certains résultats en interrogeant tous les étudiants inscrits en PACES, mais au vu du nombre d'inscrits, cela s'avérait compliqué et aurait nécessité la mise en place d'un autre questionnaire, qui n'aurait pas permis de faire une comparaison avec le questionnaire existant.

IV.3 Discussion

Cette étude permet de constater que la filière odontologie est la plus sélective après la filière maïeutique à l'échelle de l'étude (respectivement une sélectivité de 4,9% et 3,1% en 2015-2016) mais également à l'échelle nationale, comme le souligne le député M. Véran O. dans son rapport de 2013 [29]; en médecine, le taux de réussite nationale a légèrement augmenté, passant de 15 % à 19,4 %. Avec respectivement 9,17 % et 9,52 %

de taux de réussite, les filières odontologie et sage-femme apparaissent comme plus sélectives. La filière pharmacie présente le meilleur pourcentage de reçus (27,4 %) [29].

A l'université Aix-Marseille, le nombre d'inscrits en Odontologie a plus que triplé en cinq ans (+162 %) depuis la réforme PACES. Cela laisse penser que c'est une filière de plus en plus attractive, mais il faut également prendre en considération qu'à Marseille, 4 UE spécifiques sont réparties entre 5 parcours, et que la filière odontologie peut être présentée sans fournir de travail supplémentaire pour des étudiants inscrits en pharmacie et/ou maïeutique et médecine. Cela peut donc inciter des étudiants à s'inscrire au concours odontologie par « sécurité » et ensuite choisir cette filière par défaut à l'issue des résultats du deuxième semestre en cas d'échec dans les autres filières.

A l'université Aix-Marseille, comme certains examens du parcours spécifique odontologie sont communs à ceux des parcours spécifiques médecine, pharmacie et maïeutique, il y a peu de QCM spécifiques à l'odontologie qui pourraient permettre un recrutement ciblé pour cette filière. Afin de renforcer la discrimination de la filière odontologie, un autre type d'évaluation s'appuyant sur des questions rédactionnelles ouvertes pourrait être proposé. Cela permettrait de mettre en valeur la réelle motivation et les capacités de raisonnement des candidats. Les candidats pourraient également avoir l'obligation de ne choisir qu'un seul parcours spécifique au deuxième semestre, après une information de qualité sur chaque filière, afin de ne recruter que des étudiants spécifiquement intéressés et qui ne seraient pas inscrits en odontologie par sécurité.

Un « gâchis humain » toujours présent en PACES.

En effet, la mise en place de la PACES devait permettre à cette année de devenir formative et non plus uniquement sélective, mais le taux d'échec reste encore considérable. Le numerus clausus est inadapté par rapport au nombre d'étudiants souhaitant entreprendre des études de santé, engendrant ainsi l'échec d'un très grand nombre d'entre eux. A l'université Aix-Marseille, le nombre d'inscrits n'a cessé d'augmenter. Sachant que la population recrutée est d'un très bon niveau, il faut s'interroger sur les moyens de sélection car « *l'organisation de la première année des études de santé engendre une sélection par l'échec d'étudiants le plus souvent brillants et motivés* » [29]. Les épreuves en France sont sous forme de QCM et cette année de

PACES qui se voulait être une année de formation à part entière de la Licence Santé n'est finalement toujours qu'une année de « bachotage », qui ne permet une sélection que par la mémoire comme en PCEM1, générant « *un immense gâchis éducatif en contraignant à redoubler, alors qu'ils ne sont pas en situation d'échec, en moyenne 70 pour cent des étudiants de chacune des promotions [30-31]*».

De plus, il existe des divergences entre l'année de PACES et les filières qu'elle amène à rejoindre. En effet, les étudiants qui réussissent la PACES où règne une atmosphère compétitive et impersonnelle se retrouvent ensuite dans des cursus où il leur est demandé de développer des capacités de réflexion et de raisonnement clinique, ainsi qu'une rapide adaptation en milieu hospitalier lors de stages. Cela entraîne quelques abandons ou démotivations. En effet, on constate que, pour la promotion de 2011, 28 étudiants en odontologie ont redoublé au moins une année universitaire (peut importe laquelle), soit, pour une promotion originellement de 70, un taux de redoublement de 40%.

Il est important de se rappeler que le recrutement des étudiants conditionne la qualité (cognitive mais aussi morale) des futurs professionnels de santé qu'ils seront. Or, ce mode de recrutement ayant engendré 40% de redoublement d'une année universitaire autre que la PACES pour la promotion 2011, 22% de ces redoublants se disent déçus de leur orientation en odontologie, et 61% d'entre eux estiment ressentir trop de pression.

Les études de santé toujours difficiles d'accès.

Un taux de réussite inférieur à 30 %, toutes filières confondues, incite également à la réflexion sur le recrutement des étudiants en santé. Les numerus clausus stagnent ou varient très peu et les études de santé ont une grande attractivité : la filière odontologie a vu à l'université Aix-Marseille son nombre d'inscrits augmenter de 232% entre l'année universitaire 2010-2011 et 2015-2016. 1446 étudiants étaient inscrits à la filière odontologie pour l'année universitaire 2015-2016 à l'université Aix-Marseille. Avec un numerus clausus de 72, cela représente un taux de réussite de **4,9%**. Ceci peut s'expliquer par une meilleure communication sur les filières en PACES et donc une attirance plus forte des lycéens pour celles-ci. Mais il ne faut pas perdre de vue un possible engouement dû à la réforme de 2009 avec les perspectives de réorientation en cas d'échec et de multiples concours proposés qui, à l'université Aix-Marseille, sont tous

mutualisés et peu discriminants les uns par rapport aux autres, incitant les étudiants à s'inscrire dans plusieurs filières pour multiplier leurs chances de réussite.

Un recrutement basé sur l'excellence.

Il est intéressant de souligner que, compte tenu de l'intensité de la sélection précédemment décrite, les étudiants admis en deuxième année d'odontologie titulaires d'un baccalauréat non scientifique sont exceptionnels (moins de 1%). De plus, même si 99% d'étudiants en odontologie sont titulaires d'un baccalauréat scientifique, les chances de réussite au concours dépendent également de la mention reçue au baccalauréat scientifique, et ce de manière non négligeable. En effet, 59% d'étudiants titulaire d'un baccalauréat scientifique ont une mention Bien ou Très Bien, tandis que la proportion d'étudiants inscrits en PACES titulaire d'une mention Bien ou Très Bien est de l'ordre de 24% pour l'année universitaire 2011-2012 [10]. La comparaison des résultats au baccalauréat, ainsi que les résultats à l'issue du concours de fin de première année des étudiants admis en deuxième année d'odontologie après le concours de la PCEM1 par rapport à ceux admis après le concours de la PACES aurait pu être intéressante pour l'étude, mais les données sont manquantes. Cependant, la comparaison aurait été difficile car les cours et les examens étaient différents.

M. Debouzie dégage dans son rapport de 2003 une conclusion forte, à savoir qu'environ un bachelier sur deux ayant eu le baccalauréat scientifique avec au moins une mention Bien a échoué en PCEM1. Nulle part ailleurs en sciences un tel taux d'échec n'était retrouvé [7].

La peur de l'échec reste une constante dans les études de santé.

A l'université Aix-Marseille, le nombre d'inscrits n'a cessé d'augmenter depuis 2010 et ce toutes filières confondues. Cela paraît lié au nombre croissant d'étudiants qui s'inscrivent à 2 parcours ou plus au deuxième semestre, afin de mettre toutes les chances de leur côté. Ceci est d'autant plus frappant chez les étudiants doublants, pour lesquels la quasi-totalité étaient inscrits à plusieurs filières. La majorité des étudiants, voire la quasi totalité, étaient inscrits dans une ou plusieurs écuries en PACES avec une augmentation significative du nombre d'étudiants inscrits dans une écurie publique et privée. Ainsi, « l'ambiance concours » est telle qu'il semblerait que les étudiants ne se

sentent pas capables d'accéder à la filière de leur choix sans écurie et sans parcours « de secours ». Cependant, cette étude a montré que le taux de réussite des étudiants boursiers est au moins équivalent à celui des étudiants non boursiers, ce qui tend à laisser penser que l'effet « écurie privée coûteuse » n'est pas une condition sine qua non à la réussite du concours de la PACES. Il faut signaler qu'un tutorat associatif soutenu par les composantes du secteur santé et par les associations étudiantes a été développé à Marseille.

Ainsi, si la quasi-totalité des étudiants se déclarent satisfaits d'avoir intégré cette filière, et qu'ils sont en dentaire par "choix" et non parce qu'ils ont échoué pour une autre filière, cette multiplication d'inscriptions dans plusieurs filières démontre une crainte de l'échec.

Malgré cette peur de l'échec, justifiée par un taux de réussite très faible, 71,5% (n=246) des étudiants ayant réussi le concours de la PACES filière odontologie à l'université Aix-Marseille sont opposés à une sélection avant l'entrée en PACES, sans doute par fierté d'avoir, justement, réussi l'un des concours publics les plus sélectifs de France. Peut-être serait-il pertinent de poser la question aux étudiants n'ayant pas réussi le concours de la PACES; des étudiants pour la plupart brillants qui peuvent par la suite développer un sentiment d'injustice du fait de cette sélectivité si forte qu'elle exclut des étudiants qui potentiellement feraient d'excellents praticiens dévoués à la profession.

Il est important de signaler que la sélection des étudiants est basée sur la mémoire de ceux-ci. En effet, le concours de la PACES est à base de QCM, n'évaluant donc pas les qualités de réflexion et de raisonnement clinique des étudiants.

L'information, un outil nécessaire au recrutement dans la filière odontologie.

Il a déjà été mentionné une nécessité de développer l'information aux étudiants concernant les filières santé en début de PACES, voire même dès le lycée afin que les étudiants puissent réellement choisir leur filière sereinement. « *Mais les universités manquent parfois de moyens pour organiser au mieux l'orientation active de tous les étudiants. De plus, celle-ci repose encore sur le volontariat de ces derniers et l'implication des associations d'étudiants.* » [29]. Or c'est un élément non négligeable

pour le recrutement des étudiants dans le domaine de la santé. En effet, devant le nombre excessif d'étudiants concourant pour si peu de places, il semble important qu'ils sachent exactement vers quoi ils souhaitent s'engager, afin d'éviter « *une perte de temps et une frustration inutiles donnant lieu à des effets pervers graves* » [32], tels que la perte de confiance en soi, le risque de dépression et le sentiment d'infériorité engendré par l'échec en PACES d'étudiants ayant un excellent niveau scolaire par ailleurs. Cela permettrait également de désengorger les UFR et de recruter des étudiants prêts à poursuivre de longues études.

Cependant, malgré cette sélectivité importante, les étudiants interrogés ne souhaitent pas de sélection avant la PACES et déclarent être en dentaire par choix premier pour 90% d'entre eux même si les informations concernant l'odontologie sont jugées trop insuffisantes.

CONCLUSION

Cette étude montre que si la filière odontologie est effectivement très sélective et nécessite pour les étudiants qui s'y inscrivent un niveau scolaire élevé, elle reste peu discriminante avec des épreuves qui semblent inadaptées spécifiquement à la filière odontologie, et ce, malgré une augmentation du nombre d'étudiants ayant passé ce concours par choix.

Il serait pertinent de mieux faire connaître cette profession avec une information de qualité qui serait délivrée par des étudiants ou des professionnels auprès des lycéens et en début de PACES.

Afin de recruter des étudiants qui soient intéressés et intéressants pour la profession, il faudrait améliorer la discrimination de la filière odontologie en PACES, c'est-à-dire augmenter le volume des enseignements spécifiques ainsi que les coefficients au concours des enseignements spécifiques. Les enseignements spécifiques ainsi que le concours devraient, d'ailleurs, être plus ciblés qualitativement et quantitativement sur l'odontologie.

Ainsi, si la réforme de 2009 s'inscrit dans une évolution plutôt positive du recrutement des étudiants en santé, elle semble toutefois ne pas avoir tenu toutes ses promesses notamment dans la diminution de l'échec au concours.

En 2014, l'Ordre National des Chirurgiens dentistes a recensé 1466 primo-inscriptions au tableau de l'Ordre. Parmi eux, 35% sont titulaires d'un diplôme hors de France [33]. Au vu du nombre d'échec d'étudiants au concours de la PACES, une étude de cohorte approfondie qui recenserait la démographie des chirurgiens dentistes en France serait intéressante afin de revoir en profondeur la notion même du numerus clausus. L'idée serait d'éviter une fuite d'étudiants ayant échoués, mais brillants par ailleurs, au concours de la PACES vers des formations extranationales et borner au mieux la demande de nouveaux chirurgiens dentistes en France.

Rendez vous dans quelques années...

BIBLIOGRAPHIE

1. Legifrance.(page consultée le 01 septembre 2018). Décret n°65-801 du 22 septembre 1965 relatif à la création des écoles nationales de chirurgie dentaire et des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires. [En ligne]. https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000331472
2. Legifrance. (page consultée le 01 septembre 2018). Journal officiel de la République Française, page 08451. [En ligne]. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006072704&dateTexte=20180812>
3. Ministère des Solidarités et de la Santé. (page consultée le 01 septembre 2018). Etudes et statistiques. [En ligne]. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/>
4. Ministère des Solidarités et de la Santé (page consultée le 01 septembre 2018). Les évolutions du numerus clausus et des quotas pour les professionnels de santé. [En ligne]. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche11-3.pdf>
5. Legifrance. (page consultée le 01 septembre 2018). Loi n°2002-73 du 17 Janvier 2002 de modernisation sociale. [En ligne]. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000408905>
6. Legifrance. (page consultée le 01 septembre 2018). Arrêté du 18 Mars 1992 relatif à l'organisation du premier cycle et de la première année du deuxième cycle des études médicales (abrogé au 1 Septembre 2012). [En ligne]. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000344668&categorieLien=cid>

7. Debouzies D. Commission pédagogique nationale de la première année des études de santé. 2003 Jul 20; 58(1):234.
8. Legifrance. (page consultée le 01 Septembre 2018). Loi n°2009-833 du 7 Juillet 2009. [En ligne]. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000006525226&dateTexte=&categorieLien=cid>
9. Ministère des Solidarités et de la Santé. (page consultée le 01 septembre 2018). La PACES, porte d'entrée des études médicales en France. [En ligne]. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche12-3.pdf>
10. Evaluation HCERES 2016-2017 -vague c- Diplôme de Formation Générale (odontologie), page 3 sur 52.
11. Legifrance. (page consultée le 01 septembre 2018). Arrêté du 28 Octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé - Article 3. [En ligne]. https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=C5D6009236D8027A22DB131501B64E6B.tplgfr38s_1?idArticle=LEGIARTI000021277798&cidTexte=LEGITEXT000021277791&dateTexte=20180904
12. Legifrance. (page consultée le 01 septembre 2018). Arrêté du 28 Octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé - Article 6. [En ligne]. https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=9634CD912C4C5F94183AE9E503D2D2C2.tplgfr38s_1?idArticle=JORFARTI000021276767&cidTexte=JORFTEXT000021276755&dateTexte=29990101&categorieLien=id
13. Legifrance. (page consultée le 01 septembre 2018). Arrêté du 28 Octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé - Article 8. [En ligne]. https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=9634CD912C4C5F94183AE9E503D2D2C2.tplgfr38s_1?idArticle=JORFARTI000021276769&cidTexte=JORFTEXT000021276755&dateTexte=29990101&categorieLien=id

14. Evaluation HCERES 2016-2017 -vague c- Diplôme de Formation Générale (odontologie). Equilibre des filières: comment chacune des quatre filières est elle organisée en termes de crédits ECTS, de coefficients, de volumes horaires ?
15. UFR Aix-Marseille. (pge consultée le 01 septembre 2018). Organisation de l'enseignement et des modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances de la première année des études de santé commune aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de maïeutique. [En ligne]. https://medecine.univ-amu.fr/sites/medecine.univ-amu.fr/files/diplome/controle_des_connaissances_paces_2017-2018.pdf
16. ONCD-Ordre National des Chirurgiens Dentistes. (page consultée le 01 septembre 2018). Les textes officiels. [En ligne]. <http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/chirurgiens-dentistes/veille-juridique/les-textes-officiels.html>
17. Legifrance. (page consultée le 01 septembre 2018). Arrêté du 5 novembre 2010 fixant le nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études en odontologie à la suite des épreuves terminales de l'année universitaire 2010-2011. [En ligne].
18. Legifrance. (page consultée le 01 septembre 2018). Arrêté du 21 décembre 2012 fixant le nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études en odontologie à la suite des épreuves terminales de l'année universitaire 2012-2013. [En ligne]. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026924371&dateTexte=&categorieLien=id>
19. Legifrance (page consultée le 01 septembre 2018). Arrêté du 31 décembre 2013 fixant le nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études en odontologie à la suite des épreuves terminales de l'année universitaire 2013-2014. [En ligne]. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028430427&dateTexte=&categorieLien=id>

20. Legifrance. (page consultée le 01 septembre 2018). Arrêté du 29 décembre 2014 fixant le nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études en odontologie à la suite des épreuves terminales de l'année universitaire 2014-2015. [En ligne]. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030005473>
21. Legifrance. (page consultée le 01 septembre 2018). Arrêté du 21 décembre 2015 fixant le nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études en odontologie à la suite des épreuves terminales de l'année universitaire 2015-2016. [En ligne]. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031689955&dateTexte=&categorieLien=id>
22. Evaluation HCERES -vague c- 2016-2017, page 32
23. Ministère des Solidarités et de la Santé. (page consultée le 01 septembre 2018). Portrait des professionnels de santé édition 2016. [En ligne]. http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/fileadmin/user_upload/pdf/news/DOC_2.pdf
24. Legifrance. (page consultée le 01 septembre 2018). Arrêté du 21 décembre 2015 fixant le nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études en médecine à la suite des épreuves terminales de l'année universitaire 2015-2016. [En ligne]. <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/12/21/AFSH1531648A/jo/texte/fr>
25. Legifrance. (page consultée le 01 septembre 2018). Arrêté du 21 décembre 2015 fixant le nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études de sage-femme à la suite des épreuves terminales de l'année universitaire 2015-2016. [En ligne]. <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/12/21/AFSH1531340A/jo/texte>
26. Evaluation HCERES -vague c- 2016-2017, page 12

27. E. Lafon, J.-M. Viton, A. Demeester. Recrutement pour la filière maïeutique à l'issue de la PACES : par choix ou par défaut ? Étude descriptive réalisée à Marseille en 2010–2011, La Revue Sage-Femme. 2013;12(3):130-135
28. Degani F. Première année commune aux études de santé: trois ans après la réforme de 2009, le bilan en maïeutique. [Mémoire de Diplôme d'Etat de Sage-Femme]. Marseille, 2014
29. Assemblée Nationale. (page consultée le 01 septembre 201). Avis n°983 sur le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche, par M. Véran O. [En ligne]. <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rapports/r0983.asp>
30. Jouquan J. La sélection des candidats aux études de médecine répond à une problématique de nature éthique avant d'être un problème de méthodologie. Pédagogie Médicale. 2016;17(1):1-5
31. Kohler C, Braun M, Mari G, Roland J. Evolution du profil des étudiants ayant passé le concours de PCEM1 à la Faculté de Médecine de Nancy de 1992 à 2001. Pédagogie Médicale. 2003 ; 4 : 12-17
32. Bach J-F. Réflexions et propositions sur la première année des études de médecine, d'odontologie, de pharmacie et de sage-femme L1 Santé. 2008
33. Ordre National des Chirurgiens dentistes. (page consultée le 01 septembre 2018). Répartition des primo-inscrits en France. [En ligne]. http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/actualites/annee-en-cours/actualites.html?tx_ttnews%5Btt_news%5D=531&cHash=84264ccf16988d4b686b027138a91aa8

ANNEXE : TABLE DES MATIERES

ANNEXE I : QUESTIONNAIRE DE L'ETUDE	i
ANNEXE II : RESULTATS DESCRIPTIFS DE L'ETUDE	ix
ANNEXE III : RESULTATS COMPARATIFS DE L'ETUDE	xxi

ANNEXE I : QUESTIONNAIRE DE L'ETUDE

Dans le cadre de ma thèse sur la PACES, ce questionnaire s'adresse à tous les étudiants ayant réussi le concours de la PACES à Marseille.

Ce questionnaire est anonyme et ne doit être complété qu'une seule fois.

Merci d'y répondre le plus sincèrement et sérieusement possible.

Je vous remercie de votre participation.

**TITRE: Orientation des étudiants en odontologie: enquête à l'UFR
odontologie de Marseille depuis la réforme de 2009.**

Question 1

Sexe: Masculin

Féminin

Question 2

Quel est votre âge?

entre 17 et 18 ans

entre 19 et 20 ans

entre 21 et 22 ans

entre 23 et 24 ans

plus de 25 ans

Question 3

Quel type de baccalauréat avez-vous obtenu?

Scientifique

Economique et Social

Littéraire

autre : lequel ? _____

Question 4

Quelle mention avez vous obtenu au baccalauréat?

- Pas de mention
- Assez Bien
- Bien
- Très Bien

Question 5

Avez vous effectué un cursus universitaire avant la PACES?

- oui
- non

Si oui:

- lequel ? _____
- pendant combien d'années ? _____
- avez vous été diplômé ? oui non

Question 6

Vous avez réussi le concours de la PACES en:

- primant
- doublant
- triplant

Question 7

Etiez-vous inscrit en écurie privée?

- oui
- non

Question 8

Etiez-vous inscrit en écurie publique (TAM= tutorat associatif de Marseille)?

- oui
- non

Question 9

Quelle est la catégorie socioprofessionnelle de vos parents ?

- Agriculteurs exploitants
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
- Cadres et professions intellectuelles supérieures
- Professions Intermédiaires
- Employés
- Ouvriers
- Retraités
- Autres personnes sans activité professionnelle

9 bis: avez vous un parent dans le domaine médical?

- oui
- non

Si oui, dans quelle discipline?

- Chirurgie dentaire
- Médecin
- Pharmacien
- Maïeuticien

Question 10

En quelle année avez vous réussi le concours de la PACES?

- 2011
- 2012
- 2013
- 2014
- 2015
- 2016

Question 11

Quel était votre classement à la fin du premier semestre?

- entre 1 et 50
- entre 51 et 150
- entre 151 et 250
- entre 251 et 350
- entre 351 et 500
- entre 501 et 1000
- plus de 1001

Question 12

Mis à part la filière odontologie, dans quelle(s) filière(s) étiez vous inscrit au second semestre?

- Médecine
- Maïeutique
- Pharmacie
- aucune

Question 13

Numérotez par ordre de préférence les enseignements auxquels vous étiez inscrit(e) durant

le second semestre de la PACES: (il s'agit de votre choix initial au début du second semestre)

- ... Odontologie
- ... Médecine
- ... Maïeutique
- ... Pharmacie

Question 14

Votre classement obtenu à la fin du premier semestre à t-il modifié vos choix d'inscription dans la ou les filière(s)?

- oui
- non

Question 15

Quel était votre classement à la fin du second semestre?

- ... en Odontologie
- ... en Médecine
- ... en Pharmacie
- ... en Maïeutique

Question 16

Si vous étiez inscrit(e) à différents concours, numérotez par ordre d'importance les enseignements que vous avez privilégié:

- ... Odontologie
- ... Pharmacie
- ... Médecine
- ... Maïeutique

Question 17

Pour quelles raisons vous êtes vous inscrit dans la filière odontologie?

- par choix initial
- en cas d'échec dans une autre discipline (par "sécurité")
- parce que des unités d'enseignements sont communs avec d'autres filières

Question 18

Seriez vous favorable à une sélection avant la PACES?

- oui
- non

Question 19

Avant la PACES, avez vous reçu des informations concernant la filière odontologie?

- oui
- non

Si oui, par quel moyen?

- par la famille ou un proche
- par internet
- par un intervenant au lycée
- par une association étudiante
- autre

Question 20

Durant la PACES, les informations concernant la filière odontologie vous a semblé:

- très satisfaisante
- satisfaisante
- moyenne
- insuffisante
- inexistante

Question 21

L'idée que vous vous faites aujourd'hui de la filière odontologie est-elle:

- meilleure qu'en PACES
- identique qu'en PACES
- déception par rapport en PACES

Si vous êtes déçu de votre orientation en odontologie, quelle(s) en est la (les) raison(s)?

- ce n'était pas votre choix initial
- vous trouvez le métier inintéressant au final
- les études sont trop dures
- vous ressentez trop de pression
- vous avez d'autres projets

Question 22

Envisagez vous de faire un autre cursus à l'avenir?

- oui
- non

Si oui, lequel?

- passerelle en Médecine ou Maïeutique ou Pharmacie
- cursus hors médical : lequel? _____

Question 23

Envisagez vous l'internat?

- oui non

Si oui, pour quelle spécialité: MBD (Médecine Bucco-Dentaire)

ODF (Orthopédie Dento-Faciale)

Chirurgie orale

Pas encore fixé

Si oui, pour quelle(s) raison(s)?

poursuite de la formation et des études

report de la pratique autonome (sentiment de non compétence à la fin des études en cycle court)

poursuite de parrainage par les enseignants

Question 24

Envisagez vous une carrière hospitalo-universitaire (attaché, assistant, MCU, PU)?

- oui non

Si oui, pour quel enseignement? OC (Odontologie Conservatrice)

OP (Odontologie Prothétique)

Pédiodontie

Parodontologie

Chirurgie orale

ODF

matière fondamentale (Sciences biologiques, sciences anatomiques, santé publique)

Pas encore fixé

Si oui, pour quelle(s) raison(s)?

enseigner

faire de la recherche

soigner dans le service public

autre

Question 25

Classez par ordre de préférence votre appétence pour la filière odontologie:

- qualité de vie
- pécuniaire
- sécurité de l'emploi
- soigner
- facilité par rapport à médecine
- satisfaction personnelle
- autre : lequel(s) ? _____

ANNEXE II : RESULTATS DESCRIPTIFS DE L'ETUDE

Question 1	<u>n=347</u>	
Sexe masculin	155	45%
Sexe féminin	192	55%
<hr/>		
Question 2	<u>n=347</u>	
Age entre 17 et 18ans	3	1%
Age entre 19 et 20ans	97	28%
Age entre 21 et 22ans	134	39%
Age entre 23 et 24ans	92	26%
Plus de 25ans	21	6%
<hr/>		
Question 3	<u>n=347</u>	
Bac S	344	99%
Bas ES	2	1%
Bac L	1	0%
Autre bac	0	0%
<hr/>		
Question 4	<u>n=347</u>	
Pas de mention	37	11%
Mention AB	106	30%
Mention B	138	40%
Mention TB	66	19%
<hr/>		
Question 5	<u>n=347</u>	
Autre cursus avant la PACES	24	7%
<hr/>		
Question 6	<u>n=346</u>	
Primant	99	29%
Doublant	246	71%
Triplant	1	0%
<hr/>		

Question 7	<u>n=347</u>	
Ecurie privée	322	93%
Ecurie publique	100	29%
Ecurie publique et privée	78	23%
Aucune écurie	2	1%

Question 9: catégorie socioprofessionnelle

des parents

Agriculteurs exploitants	5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	61
Cadres et professions intellectuelles	201
Professions intermédiaires	20
Employés	84
Ouvriers	13
Retraités	10
Sans activité	8

Question 9bis	<u>n=347</u>	
Parent dans le domaine médical	169	49%
Parent dentiste	92	27%
Parent médecin	99	29%
Parent pharmacien	36	10%
Parent maïeuticien	4	1%

Question 10

Promotion 2011	28
Promotion 2012	64
Promotion 2013	66
Promotion 2014	67
Promotion 2015	53
Promotion 2016	69

Question 11	<u>n=342</u>	
Classement entre 1 et 50	21	6%
Classement entre 51 et 150	42	12%
Classement entre 151 et 250	51	15%
Classement entre 251 et 350	75	22%
Classement entre 351 et 500	89	26%
Classement entre 501 et 1000	64	19%
Classement >1000	0	0%

Question 12

Inscription odontologie uniquement	74
Inscrit en médecine	241
Inscrit en maïeutique	121
Inscrit en pharmacie	198

Question 13 : ordre de préférence des filières au second semestre de la PACES

	n°1	n°2	n°3	n°4
Odontologie	321	19	1	0
Médecine	21	194	3	24
Maïeutique	1	12	32	73
Pharmacie	0	53	110	30

Question 14

	<u>n=335</u>	
Classement du premier semestre a modifié le choix d'inscription	23	7%
Classement n'a pas modifié le choix	312	93%

Question 16 : ordre d'importance des UE travaillés au second semestre de la PACES:

	Odontologie	Médecine	Pharmacie	Maïeutique
n°1	247	23	0	3
n°2	22	175	56	11
n°3	1	25	95	33
n°4	0	4	28	63

Question 17	<u>n=347</u>	
Inscription en O par choix initial	317	91%
Inscription par sécurité	22	6%
Inscription car UE communs	10	3%

Question 18:	<u>n=344</u>	
Sélection avant la PACES		
Oui	98	28%
Non	246	72%

Question 19	<u>n=347</u>	
Informations reçues sur la filière avant la PACES		
- non	163	47%
- oui :	184	53%
Par la famille ou un proche	146	
Par internet	69	
Par un intervenant au lycée	29	
Par une association étudiante	9	

Question 20: informations reçues durant la PACES sur la filière odontologie ont semblées:		
	<u>n=339</u>	
Très satisfaisante	16	5%
Satisfaisante	51	15%
Moyenne	134	40%
Insuffisante	79	23%
Inexistante	59	17%

Question 21: opinion sur la filière odontologie		
	<u>n=337</u>	
Meilleure qu'en PACES	218	65%
Identique qu'en PACES	98	29%
Déception par rapport en PACES	21	6%

Question 22		
Autre cursus envisagé à l'avenir		
	<u>n=333</u>	
- oui	9	3%
- non	324	97%

Question 23		
Internat envisagé		
	<u>n=342</u>	
- non	167	49%
- oui	175	51%
Pour la spécialité: MBD	17	
ODF	100	
Chirurgie Orale	41	
Pas fixé	41	

Question 24

Carrière hospitalo-universitaire envisagée	<u>n=340</u>	
- non	277	81%
- oui	63	19%
Pour la spécialité: OC	9	
OP	10	
Pédodontie	4	
Parodontologie	7	
Chirurgie Orale	8	
ODF	7	
Matière fondamentale	1	
Pas fixé	28	

Figure 10 : Intitulés des enseignements dispensés :

UE1 : Atomes, biomolécules, génome, bioénergétique, métabolisme

UE2 : La cellule et les tissus

UE3 (1^{ère} partie) : Organisation des appareils et des systèmes

UE4 : Evaluation des méthodes d'analyse appliquées aux sciences de la vie et de la santé

UE3 (2^{ème} partie) : Organisation des appareils et des systèmes et Méthodes d'études et d'analyse du génome

UE5 : Aspects morphologiques et fonctionnels

UE6 : Initiation à la connaissance du médicament

UE7 : Santé, société, humanité

UE Spécifique 11 (Anatomie du petit bassin chez la femme, Anatomie et histologie de l'appareil reproducteur et du sein – Organogenèse, Tératogenèse, Unité « foeto » placentaire, Masso-kinésithérapie)

UE Spécifique 12 (Anatomie tête et cou, Croissance et développement morpho facial)

UE Spécifique 13 (Les médicaments et autres produits de santé)

UE Spécifique 14 (Bases chimiques du médicament)

Figure 11: Evolution du numéris clausus pour la filière odontologie à l'UFR Aix-Marseille depuis la réforme de la PACES.

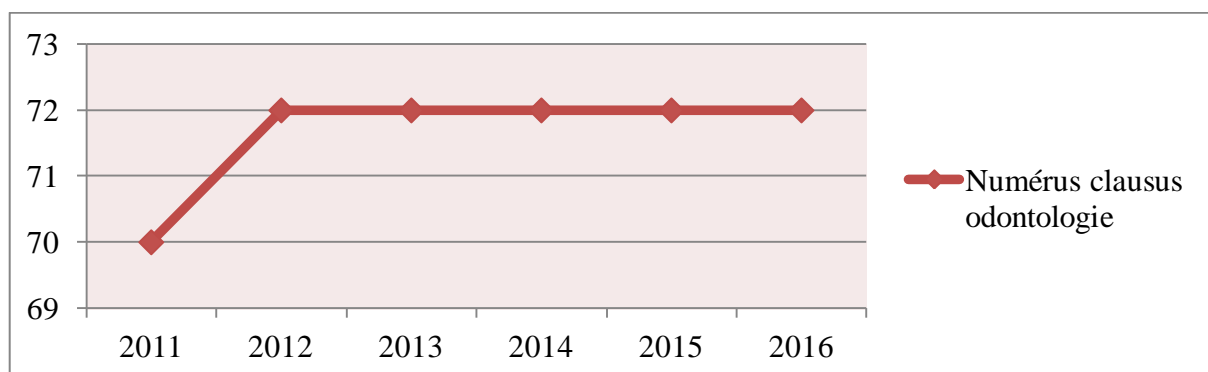


Tableau XIII: Réponses au questionnaire par rapport au nombre total de la population cible

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
Numéris Clausus	70	72	72	72	72	72	430
Nombre de réponses	28	64	66	67	53	69	347
Pourcentage de réponses	40%	89%	92%	93%	74%	96%	81%

Figure 12: Part de primants et de doublants en pourcentages toutes promotions confondues

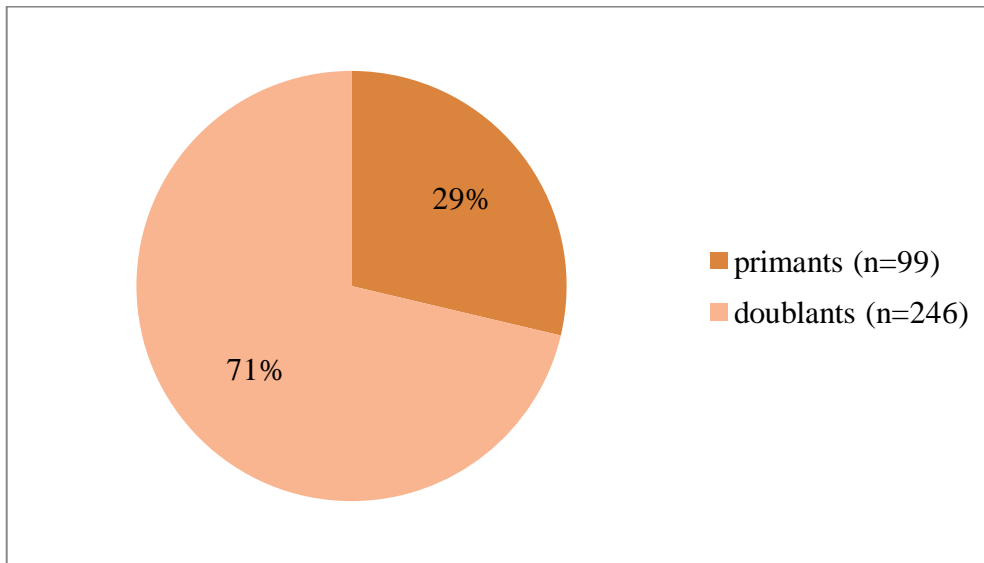


Figure 13: Proportions d'étudiants masculins et féminins en pourcentages toutes promotions confondues

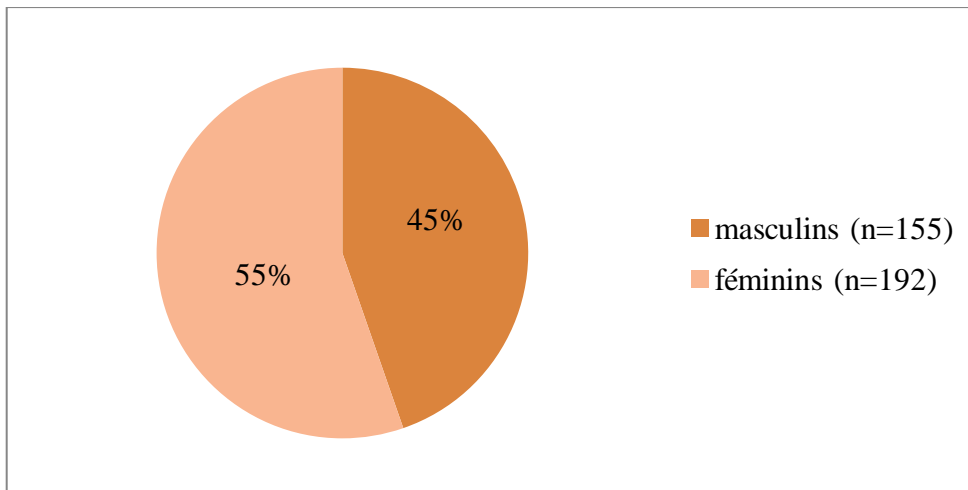


Figure 14: Types de baccalauréats obtenus par les étudiants en odontologie toutes promotions confondues

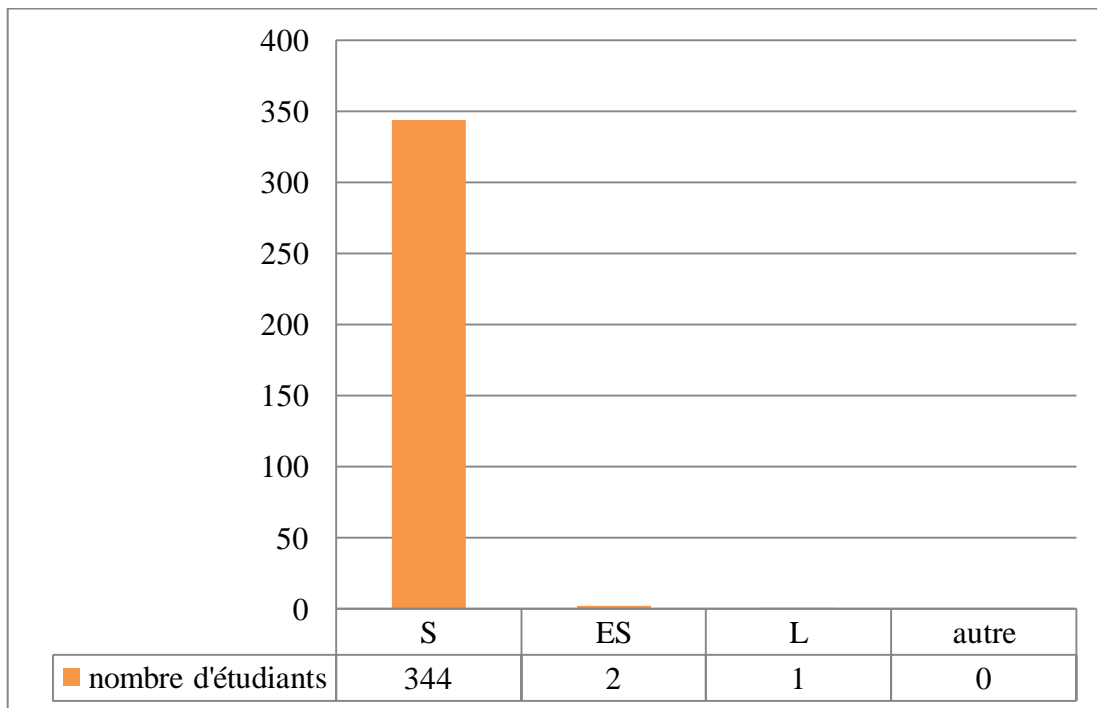


Figure 15: Proportions d'étudiants selon leur mention au baccalauréat

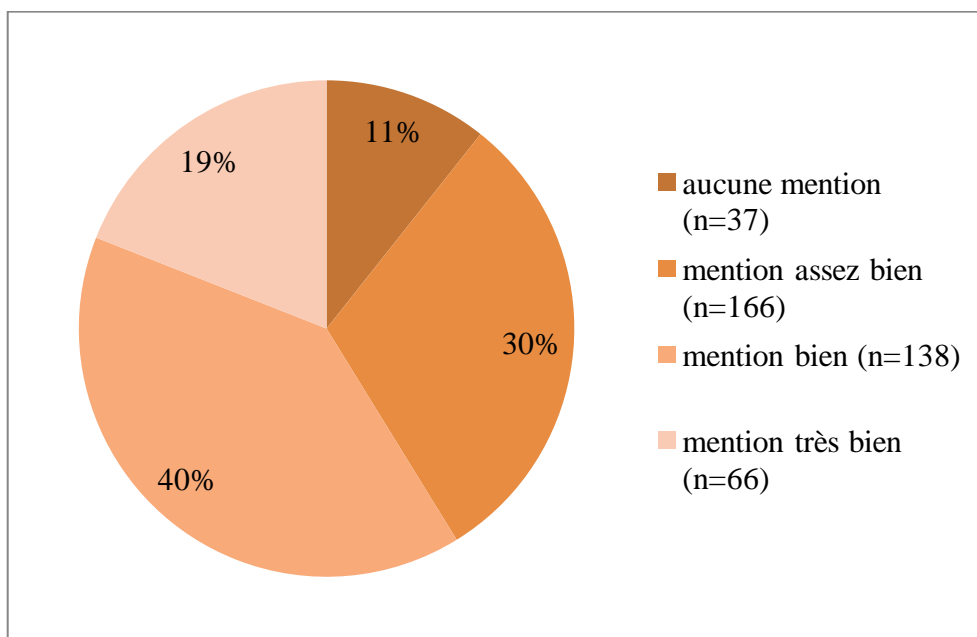


Figure 16: Proportions d'étudiants bénéficiant ou non d'une ou plusieurs écuries en PACES toutes promotions confondues

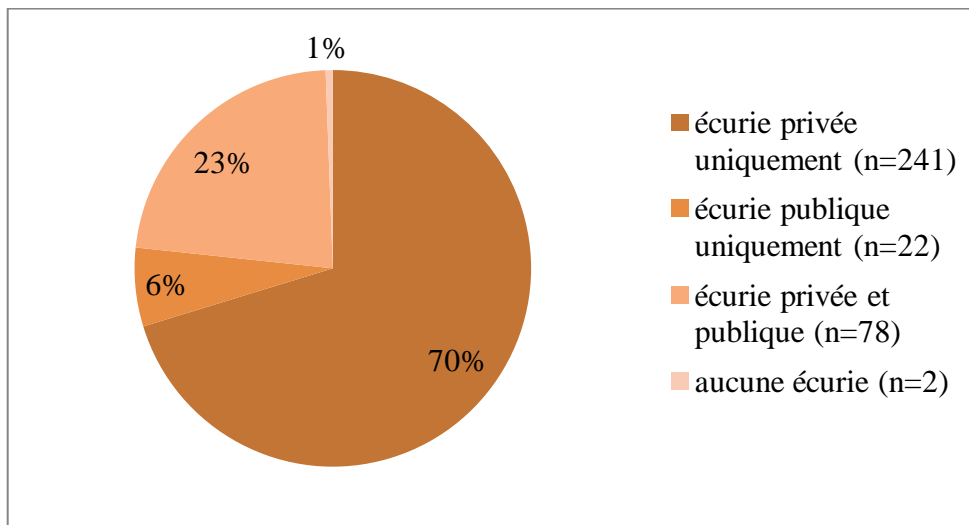


Figure 17: Classement des étudiants toutes promotions confondues entre 2011 et 2016 à l'issu du concours du premier semestre de la PACES à l'université Aix-Marseille

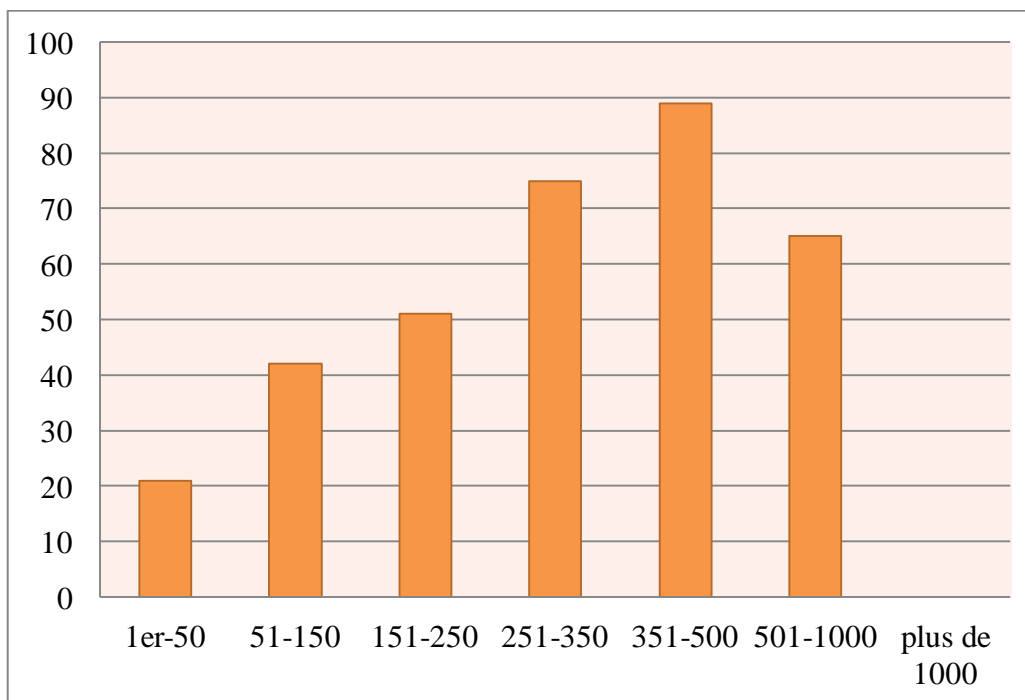


Figure 18: nombre de parcours choisis par les étudiants en odontologie toutes promotions confondues depuis la mise en place de la PACES à l'université Aix-Marseille

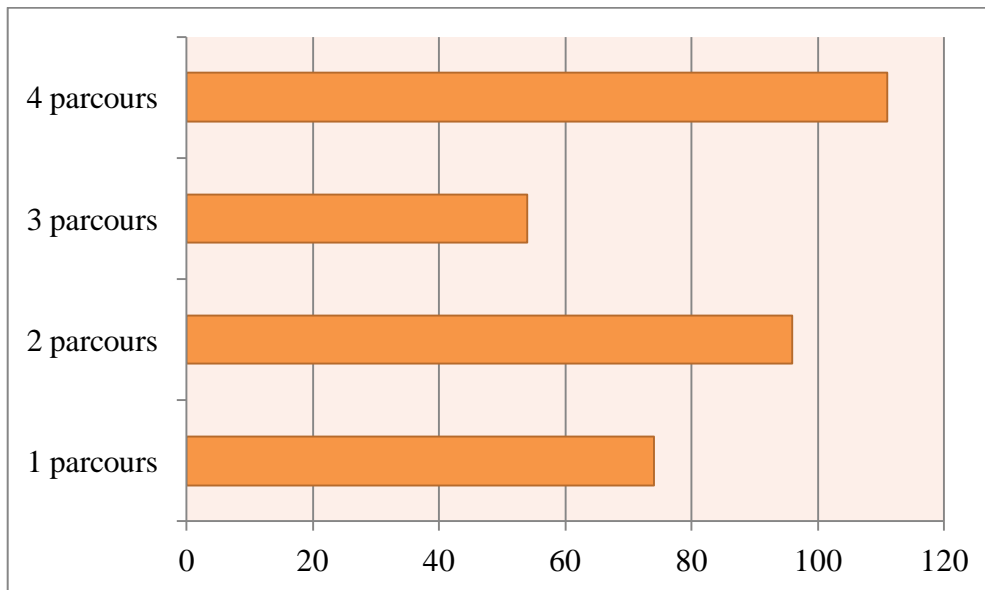


Figure 19: raisons initiales d'inscriptions dans le parcours odontologie à l'issu du premier semestre de la PACES pour tous les étudiants en odontologie depuis la réforme de la PACES à l'université Aix-Marseille

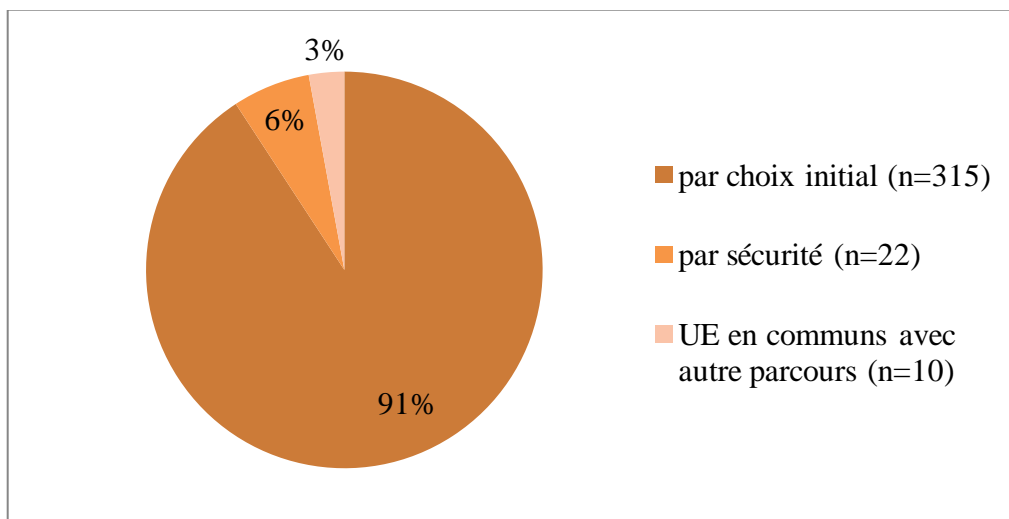


Figure 20: opinion des étudiants en odontologie de l'université Aix-Marseille sur une éventuelle sélection post-bac, avant la PACES

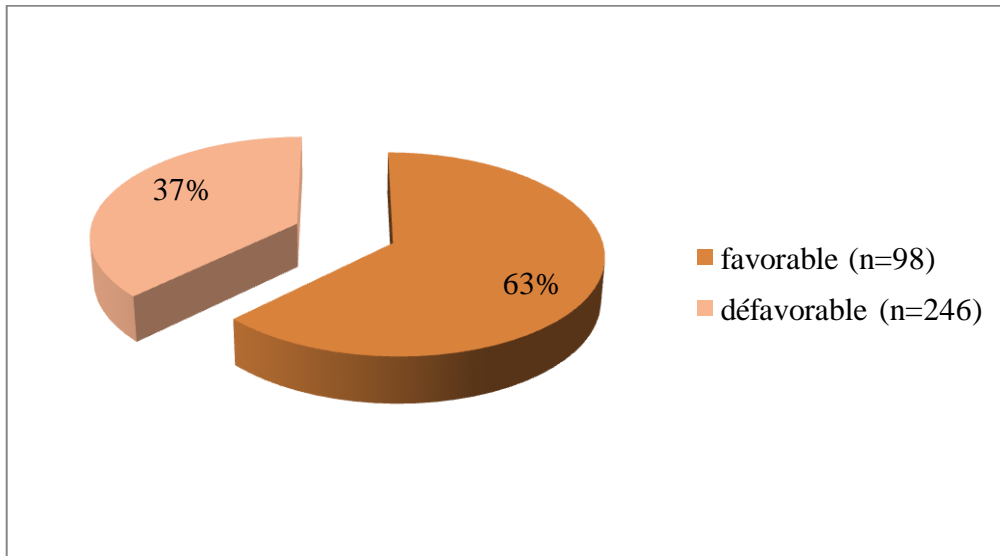
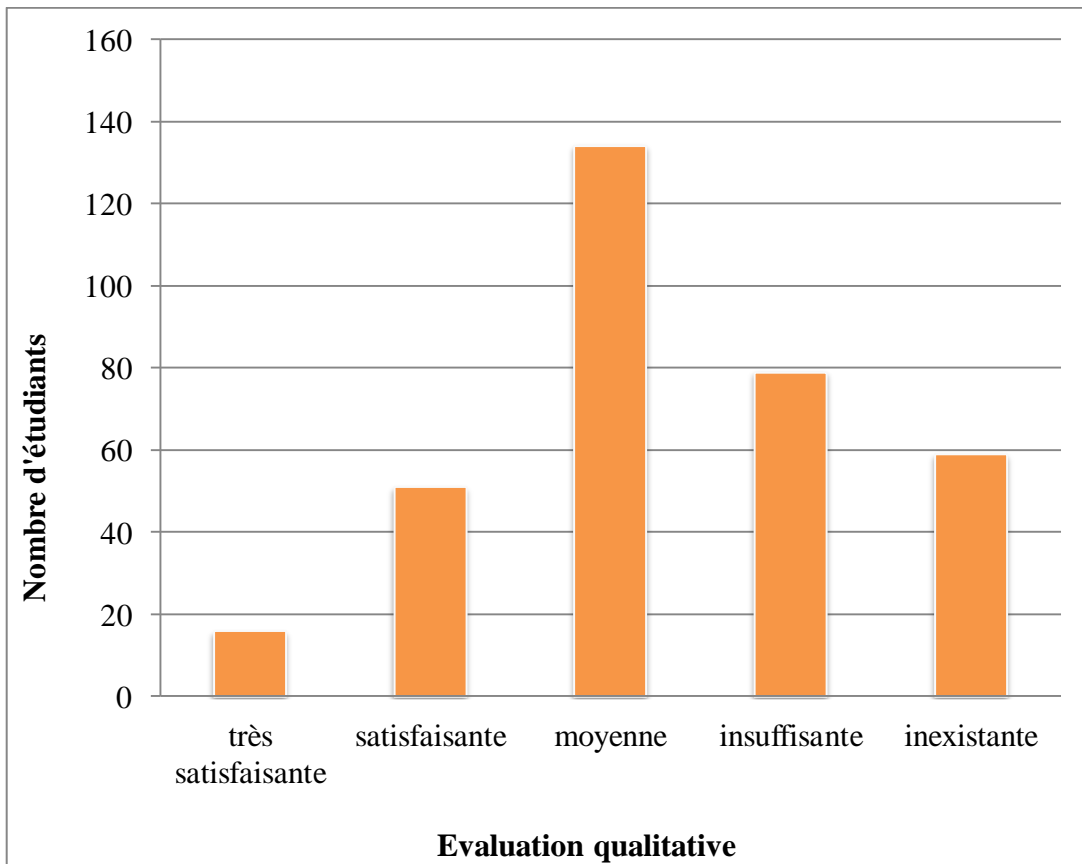


Figure 21: Evaluation de tous les étudiants en odontologie de l'université Aix-Marseille sur la qualité des informations délivrées en PACES sur la filière odontologie



ANNEXE III : RESULTATS COMPARATIFS DE L'ETUDE

Figure 22: Nombre de primants et de doublants pour chaque promotion depuis la mise en place de la PACES à l'université Aix-Marseille

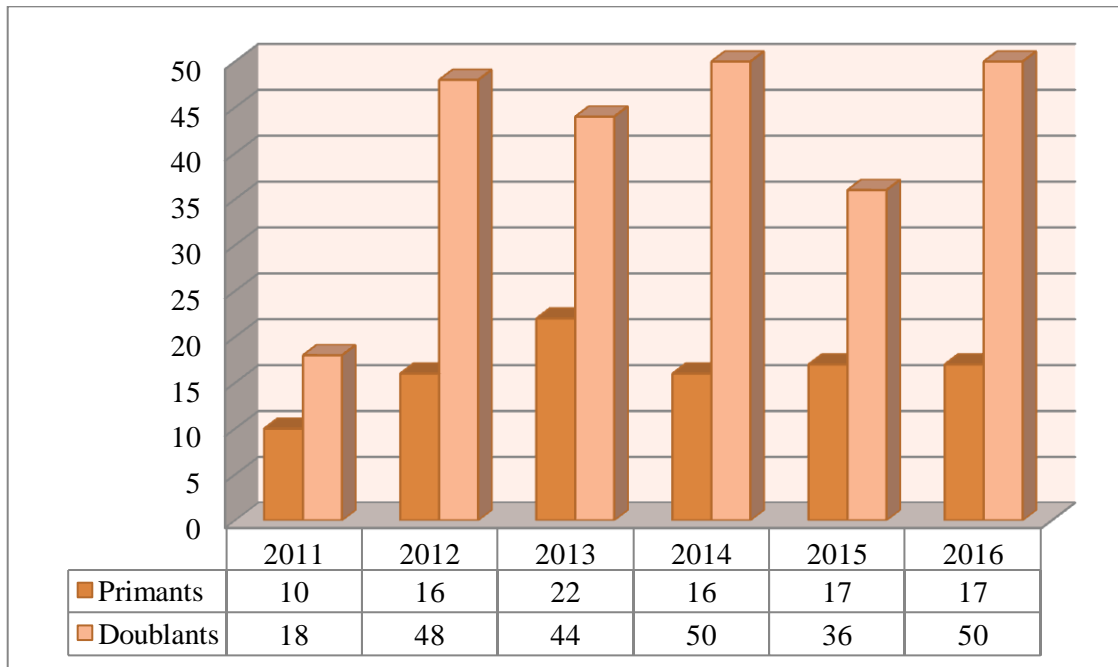
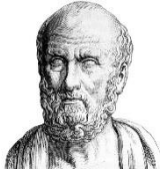


Figure 23: Comparaison entre primants et doublants du nombre de filières choisies au second semestre de la PACES à l'université Aix-Marseille toutes promotions confondues



SERMENT MEDICAL

En présence des Maîtres de cette Faculté, de mes chers condisciples, devant l'effigie d'HIPPOCRATE.

Je promets et je jure, d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la Médecine Dentaire.

Je donnerai mes soins à l'indigent et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail, je ne participerai à aucun partage clandestin d'honoraires.

Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire.

Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe, ma langue taira les secrets qui me seront confiés et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime.

Je ne permettrai pas que des considérations de religion, de nation, de race, de parti ou de classe sociale viennent s'interposer entre mon devoir et mon patient.

Même sous la menace, je n'admettrai pas de faire usage de mes connaissances médicales contre les lois de l'humanité.

J'informerai mes patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences. Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des connaissances pour forcer les consciences.

Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission. Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences. Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me seront demandés.

Respectueux et reconnaissant envers mes Maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leur père.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses.

Que je sois déshonoré et méprisé de mes confrères si j'y manque.

DUSART Lucas – Orientation des étudiants en chirurgie dentaire : enquête auprès de l'UFR Odontologie Aix-Marseille depuis la réforme de 2009

Th. : Chir. dent. : Marseille : Aix-Marseille Université : 2018

Rubrique de classement : Santé Publique

Résumé

Objectifs : La réforme de 2009 avec la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES) voulait augmenter l'attractivité des filières médicales et diminuer l'échec massif des étudiants en leur laissant le choix du parcours spécifique : en quoi celui-ci est-il sélectif et discriminant ou non en odontologie pour permettre une orientation par choix des étudiants ? Les objectifs étaient : établir un état des lieux du parcours spécifique odontologie à l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) d'Aix-Marseille et comparer les années universitaires PACES de l'université Aix-Marseille depuis 2010.

Méthode : Une étude via un questionnaire a été distribué à tous les étudiants en odontologie à l'UFR Aix-Marseille en septembre 2016 puis une analyse en deux volets a été faite ; l'une descriptive et l'autre rétrospective comparative.

Résultats : Les filières maïeutique et odontologie étaient les plus sélectives. Même si la PACES est peu discriminante, la quasi-totalité des étudiants déclare avoir choisi la filière odontologie comme premier choix.

Conclusion : La filière odontologie semble suffisamment sélective mais peu discriminante. Il faudrait renforcer l'information sur l'odontologie avant et pendant la PACES, développer sa spécificité au concours, généraliser le tutorat afin de diminuer le taux d'échec en PACES.

Mots-clés : PACES, odontologie, sélectivité, discrimination, concours

Abstract

Global aims: In 2009, the reform of the first year of health studies (PACES) sought to increase the attractiveness of medical degrees and to decrease the massive failure rate on the students, allowing them to choose a specific path: in which manner is this selective and discriminating or not with regards to odontology studies, allowing a student's choice by orientation? The aims were: to set a state-of-the-art of the odontology specific path at the Research and Studies Unit (UFR) of Aix-Marseille and to compare the PACES academic years of the Aix-Marseille university from 2010.

Methodology: A survey was distributed to all students in odontology at the UFR Aix-Marseille in September 2016. The study is based on a descriptive analysis and a retrospective comparative analysis.

Results: Midwifery and odontology were the most selective paths. Although the PACES is not very discriminating, almost all students declare to have chosen odontology as their first choice.

Conclusion: The odontology path seems selective enough, albeit little discriminating. Information sources about odontology should be reinforced prior to and after the PACES, its specificity to the entrance examination developed and a generalization of tutoring to reduce the failure rate of the PACES.

Keywords: PACES, odontology, selectivity, discriminating, entrance examination

Adresse de l'auteur :

6 Place du Hainaut

59300 VALENCIENNES